

PROJET ÉOLIEN DES VENTS COMMUNAUX

*Communes de Prez-sous-Lafauche et de Vesaignes-
sous-Lafauche (52)*

Février 2022

Volet « information et concertation »

Bilan de la démarche



SOMMAIRE

Table des matières

PRÉAMBULE	- 3 -
Un projet porté par ERG.....	- 3 -
Information et concertation en amont du dépôt du dossier, quels intérêts ?	- 3 -
Une démarche volontaire d'information et de concertation.....	- 5 -
Une démarche volontaire d'information et de concertation prolongée main dans la main par l'Agence Tact et ERG	- 5 -
.....	- 5 -
TRAVAILLER À L'ANCRAGE TERRITORIAL	- 7 -
RELATION AVEC LES ÉLUS	- 7 -
➤ 2018 : Un lancement de projet en accord avec les volontés des élus locaux.....	- 7 -
.....	- 8 -
➤ 2019 : Renforcer le lien de confiance avec les élus et le territoire.....	- 8 -
➤ 2021 : Garantir aux élus un suivi et des échanges réguliers	- 9 -
RELATION AVEC LES AUTRES ACTEURS LOCAUX	- 11 -
L'Office national des forêts : un interlocuteur indispensable au projet	- 11 -
La chasse, une activité forestière notable localement	- 11 -
RELATION AVEC LES HABITANTS.....	- 12 -
CONCLUSION.....	- 15 -
Les enseignements de la démarche, à ce stade	- 15 -
En guise de conclusion : un schéma récapitulatif de la démarche	- 17 -
ANNEXES.....	- 18 -

PRÉAMBULE

Un projet porté par ERG

ERG est un groupe européen d'origine italienne qui possède plus de 80 ans d'expérience dans le secteur de la production d'énergie. Auparavant orienté sur les énergies fossiles, ERG s'est engagé depuis une quinzaine d'année sur le chemin de la transition énergétique. Aujourd'hui, le groupe est actif dans la production d'énergies renouvelables, solaire, éolien ou hydroélectrique à l'échelle européenne. Le groupe ERG est présent tout au long de la vie de ses parcs éoliens : de l'identification du site en passant par le développement du projet jusqu'à l'exploitation et son démantèlement, ou renouvellement.

En 2018, ERG initie le développement de son projet sur la commune de Vesaignes-sous-Lafauche, rejointe quelques temps après par celle de Prez-sous-Lafauche. Les deux conseils municipaux ont accordé une délibération favorable à ERG pour que ses équipes entreprennent des études de faisabilité. Dans le cadre des discussions, il a été décidé que le projet éolien ne se ferait avec le soutien des élus locaux que si, et seulement si, l'ensemble des machines étaient disposées sur du foncier communal.

Une fois les études lancées (été 2020), et soucieux de travailler en toute transparence et en bonne intelligence avec les acteurs locaux, ERG décide de faire appel à l'agence Tact pour l'accompagner sur les volets information et concertation. Consciente des modifications en termes d'aménagement du territoire que peut apporter un projet éolien, ERG souhaite construire ce projet dans l'intérêt local.

Information et concertation en amont du dépôt du dossier, quels intérêts ?

Le développement d'un projet éolien, soumis à la procédure réservée aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), est extrêmement encadré aux niveaux technique, environnemental et réglementaire. Pour autant, l'enquête publique est aujourd'hui le seul élément de « concertation » imposé à un développeur éolien avant l'attribution de l'Autorisation Environnementale Unique lui permettant de construire un parc.

Parce qu'ERG considère que l'enquête publique intervient trop tard dans le développement d'un projet, ce dernier étant finalisé au moment où se déroule cette étape de consultation du public, l'Agence Tact a été mandatée pour accompagner l'équipe de développement sur les volets information et concertation de ce projet. ERG et l'agence Tact sont convaincus qu'il est indispensable de définir un **cadre de discussion pérenne** dans lequel tous les acteurs gravitant autour d'un projet trouvent sa bonne place, et ce **en amont de sa phase d'instruction**. En effet, pour pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur un sujet, il est nécessaire de disposer des principales clés de compréhension de ce dernier afin, notamment, de démystifier les craintes qui peuvent exister à son encontre. De surcroît, la confiance et la proximité nécessaires au dialogue se construisent dans le temps, il importe donc de saisir celui du développement d'un projet pour commencer à le discuter.

Dans ce cadre, la démarche mise en place tend à **accompagner la montée en compétences des acteurs** sur ce projet complexe, pour qu'ils se prononcent en connaissance de cause, notamment au moment de l'enquête publique. D'autre part, malgré la technicité d'un tel projet et son encadrement réglementaire strict, il est important de **se saisir des marges de manœuvre existantes et de les ouvrir/de les mettre en discussion**.

Pour résumer, l'objectif est de :

- faire entendre et faire témoigner autour du projet, et ce dès la phase de développement,
- co-construire autant que possible le projet avec les acteurs du territoire.

Pour être pertinente et efficace, cette démarche s'appuie sur plusieurs niveaux de discussion :

- sur le plan réglementaire et administratif (au-delà du cadrage préalable obligatoire avec les services instructeurs), par la construction d'un dossier irréfutable, en phase avec les demandes des services de l'État,
- au niveau local et territorial, par la mise en place d'une démarche d'information et de concertation sérieuse, notamment auprès des riverains et élus, sans oublier le grand public,
- et enfin, sur le plan scientifique et technique, par la consultation des experts pour travailler à un projet intégré et respectueux de l'environnement qui l'entoure.

Ainsi, le présent document s'inscrit dans ce cadre, en ayant vocation à présenter les objectifs de la démarche d'information et de concertation telle qu'elle a été envisagée, le déroulement de cette dernière et les principaux sujets évoqués lors des différents temps d'échanges.

*Il convient de noter que si ce bilan est dressé aujourd'hui, **le dialogue initié n'a pas pour autant vocation à s'arrêter là**. En effet, celui-ci se poursuivra à l'issue du dépôt de la demande d'autorisation environnementale. Le document pourra donc être actualisé en fonction de l'évolution du projet.*

Une démarche volontaire d'information et de concertation

Dès les prémices du projet, ERG a souhaité travailler à un projet de territoire en associant au développement du parc éolien les acteurs publics locaux, les habitants, les professionnels du secteur de la forêt, les associations et entreprises pouvant apporter leurs expertises au projet tel que la LPO ainsi que les services instructeurs de la préfecture. Dans cette optique, de nombreuses actions d'information (lettre d'information, permanence publique) et une démarche intégrée (présentation en conseil municipal, points téléphoniques réguliers) de concertation ont été mises en place afin de garantir une bonne circulation de l'information. Compte tenu du contexte local, de la volonté des élus locaux et des ambitions accordées à cette démarche d'information et de concertation, **ERG a sollicité l'appui de l'Agence TACT en 2020, spécialisée dans l'accompagnement à l'intégration territoriale de projets d'intérêt général.**

L'Agence TACT en quelques mots

L'agence Tact travaille à l'intégration territoriale des projets d'intérêt général, en particulier des projets de transition énergétique. Elle propose des dispositifs construits de mise en débat et de discussion locale de ces projets qui peuvent légitimement susciter des questions, des inquiétudes, et parfois être remis en question.

Il s'agit ainsi :

- d'apprendre à connaître le territoire et ses acteurs ;
- de créer des espaces de dialogue ainsi qu'un climat de confiance pour engager une discussion sereine et constructive autour du projet, avec et entre ses parties prenantes ;
- de fournir les clés de compréhension du projet à tous les acteurs pour démystifier les craintes et permettre à chacun de se positionner en toute connaissance de cause, notamment en préparation de l'enquête publique.

Une démarche volontaire d'information et de concertation prolongée main dans la main par l'Agence Tact et ERG

Sur la base de la démarche déjà très volontariste engagée, l'Agence TACT, de concert avec les porteurs de projet, a souhaité **formaliser ce cadre de concertation et d'information** dont l'objectif est de **mettre en place les conditions nécessaires à la bonne intégration locale du projet.**

L'agence Tact considère que chaque projet éolien est différent et mérite un engagement particulier, adapté au territoire. ERG souhaite travailler avec les acteurs du territoire afin d'élaborer un projet de territoire pour les riverains du parc. Dans ce cadre, la démarche d'information et de concertation mise en œuvre a pour objectif d'apporter les clefs de compréhension du projet à toutes les personnes concernées par le projet, afin qu'elles puissent s'exprimer en toute connaissance de cause au moment de l'enquête publique.

Une phase d'études sociodémographiques et d'entretiens avec des acteurs locaux a permis d'en apprendre plus sur le contexte dans lequel le parc des Vents Communaux s'insèrera.

Tact identifie quatre enjeux qui permettent d'intégrer au mieux ce type de projet dans le territoire et qui servent de piliers à la construction d'une démarche d'information et de concertation adaptée à un projet.

- **Enjeu de pilotage politique et gouvernance** : mettre en place un pilotage qui intègre toutes les parties prenantes à leur bonne place et dans leur bon rôle.
- **Enjeu d'information en continu** : l'avancement du projet, des études et de la concertation doit être prévisible. C'est-à-dire que chacun doit être en capacité de savoir où en est le projet et quelle sera l'étape suivante.
- **Enjeu de pédagogie** : expliquer son projet, son fonctionnement, ses impacts. Il est nécessaire de bien comprendre les tenants et les aboutissants de ces projets techniques afin de pouvoir ensuite concerter et en discuter en toute connaissance de cause.
- **Enjeu de concertation** : discuter et négocier avec toutes les personnes concernées des impacts du projet, des mesures compensatoires et/ou d'accompagnement.

Ainsi, il a été choisi d'organiser la démarche d'information et de concertation autour des différents publics du projet, avec des temporalités adaptées aux différentes étapes du développement du projet, soit :

1. les élus
2. les habitants
3. le grand public
4. les acteurs locaux

Une présentation plus détaillée est disponible à l'Annexe 1

TRAVAILLER À L'ANCRAGE TERRITORIAL

ERG s'est engagé volontairement dans une démarche d'information et de concertation afin de pouvoir construire le meilleur projet possible pour le territoire. En effet, bien plus qu'un projet éolien classique, ERG a souhaité incorporer les dynamiques et spécificités locales tout au long du développement afin l'intégrer au mieux territorialement.

En respectant la volonté des élus locaux de ne positionner des éoliennes que sur les terrains communaux, les municipalités bénéficieront de loyers versés chaque année ainsi que de conventions communales d'utilisation des chemins. Dans ce cadre, ERG a souhaité aller encore plus loin en les associant du début à la fin du projet. Ainsi, des contacts très réguliers ont été maintenus avec les maires des deux communes et des temps d'échanges dédiés ont permis de rassembler des membres des deux conseils municipaux pour une meilleure circulation de l'information. Toutes les actions et les engagements pris (ceux-ci seront détaillés dans la suite du document) ont été soumis à validation et approbation des élus locaux.

RELATION AVEC LES ÉLUS

➤ 2018 : Un lancement de projet en accord avec les volontés des élus locaux

- **En septembre 2018, une rencontre a eu lieu entre ERG et les élus de Vesaignes-sous-Lafauche** (le maire et ses quatre adjoints). **En octobre 2018**, le sujet du projet a été débattu en conseil municipal, sans présence d'ERG. Cette étape a permis aux conseillers municipaux de s'exprimer et de faire remonter toutes leurs interrogations (bruit, visibilité depuis le bourg) et volontés (utilisation respectueuse de la forêt). **La présentation du projet d'ERG en conseil municipal en novembre 2018** a permis d'adresser l'ensemble des questions et a débouché sur **une délibération favorable obtenue à l'unanimité.**
- Également **en décembre 2018, une présentation du projet en conseil municipal de Prez-sous-Lafauche** a abouti sur l'énonciation de trois exigences, aujourd'hui respectées : une délibération unanime de la part du conseil municipal de Prez-sous-Lafauche (janvier 2019), placer l'ensemble des éoliennes sur des terrains communaux et la mise en place d'une démarche d'information et de concertation.
- Selon ERG, intégrer localement un projet ne passe pas uniquement par la création d'un lien de confiance avec des maires dont le foncier est concerné par le projet éolien. Dans ce cadre, l'équipe projet a souhaité aller à la rencontre de la communauté de communes Meuse-Rognon. Dans cette optique, **en décembre 2018, Bernard Guy, Président et Maire de la commune de Saint-Blin**, a été rencontré.

Après les premiers échanges avec l'équipe projet, et avant la prise de délibération par son Conseil Municipal, M. Mocquet, Maire de Prez-sous-Lafauche a organisé une réunion publique d'information pour prévenir ses administrés du projet de parc éolien en forêt. Une cinquantaine d'habitants s'y sont rendus. Si aucune opposition ne s'est manifestée, les habitants ont demandé plus d'informations sur la thématique de l'éolien. Les habitants et les élus ont ainsi partagé la volonté de visiter un parc éolien en forêt.

Lors des différentes discussions avec les élus, ceux-ci ont posé différentes exigences :

- Une implantation uniquement située sur des parcelles communales afin que les bénéfices économiques d'un tel projet puissent être redistribués à l'ensemble des administrés,
- La bonne prise en compte de la forêt et ses spécificités dans le développement du projet,
- Le conseil municipal de Prez-sous-Lafauche a conditionné sous soutien à une délibération autorisant les études prise à l'unanimité et la mise en place d'une démarche d'information et de concertation.

L'équipe projet s'est efforcée de prendre en compte ces aspects dès le départ et tout au long du développement.

➤ 2019 : Renforcer le lien de confiance avec les élus et le territoire

- Pour poursuivre la démarche initiée avec le maire de Saint-Blin, d'autres élus locaux ont été consultés¹. Dans cette optique, **une rencontre entre les porteurs de projet et le maire d'Orquevaux, en mars 2019**, s'est conclue par la prise de points de vue, depuis différents endroits du château d'Orquevaux, afin de pouvoir réaliser des photomontages. En effet, ce lieu accueille fréquemment des artistes et est un élément caractéristique du tourisme local. Suite à ces études, et puisque la commune se situe dans une petite dépression naturelle concave particulière, un périmètre d'exclusion a été définie au sein de la zone d'implantation du projet. L'objectif étant de s'assurer qu'aucune éolienne ne serait visible depuis le château mais également du village d'Orquevaux. Ce travail de prise de vue a été étendu au village de Vesaignes-sous-Lafauche, en amont du lancement de l'étude paysagère et patrimoniale. Village le plus proche de la ZIP, et situé en contrebas, il apparaissait important d'évaluer sa sensibilité dès le lancement du projet pour s'assurer de maintenir le cadre de vie des riverains.
- Afin de réaliser des temps d'échanges garantissant le bon suivi de l'avancement du projet par les élus, mais également afin de les informer en temps réel des retours des études et du développement, **d'autres séances en conseil municipal de Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche ont été organisées : en août 2019 et en octobre 2019**. Des échanges téléphoniques réguliers ont également permis une bonne circulation de l'information.

Les circonstances particulières liées à la crise sanitaire ont empêché la tenue plus régulière de réunions plus régulières en présentiel. Cependant, ERG a mis un point d'honneur durant cette période exceptionnelle, à maintenir un lien, plus informel, avec les élus des communes concernées par l'implantation du parc éolien. De nombreux appels ont permis d'informer les maires et leurs adjoints des avancées du projet et ce, malgré les retards dans les études liés à l'interdiction de travailler au plus fort de la pandémie mondiale.

¹ A ce titre, des entretiens ont été réalisés avec le maire de Lafauche et l'intercommunalité afin de pouvoir jauger les points de sensibilité et répondre aux premières interrogations. Ces discussions ont été l'occasion de pouvoir comprendre les conditions et volontés de chacune des parties prenantes de s'associer à la démarche d'information et de concertation.

Dans le cadre de la démarche d'information et de concertation, le dialogue local a été renforcé par la prise de contact avec les élus de communes situées à proximité immédiate du projet des Vents Communaux. Suite aux échanges avec la mairie d'Orquevaux notamment, la société ERG s'est engagée sur 2 points : la réalisation de photomontages depuis le territoire communal, et par conséquent, l'exclusion d'une partie de la zone d'étude afin de limiter l'impact paysager.

➤ 2021 : Garantir aux élus un suivi et des échanges réguliers

- **Le 27 avril 2021** (Compte rendu en **Annexe 2**), l'agence Tact (Juliette Fournil et Romain Lacomme) a accompagné ERG (Solène d'Inca) **pour présenter à chacun des conseils municipaux la démarche d'information et de concertation proposée**. Cette dernière a été amendée et validée par les élus locaux qui ont pu nouer un dialogue constructif autour d'un sujet qui leur est cher : la bonne information et consultation de leurs administrés. Ces rencontres ont permis de faire le point sur l'avancement du projet et d'échanger avec les conseillers sur la suite de la démarche d'information et de concertation. Cela a également été l'occasion de rencontrer les nouvelles équipes municipales, élues en 2020, et de pouvoir répondre à l'ensemble de leurs questions.
- La création d'**un comité de suivi élu** répond à un besoin d'information, de suivi et de pédagogie du projet auprès des acteurs publics locaux. Cette instance permet d'associer les élus de façon constructive, en leur donnant une place au sein de la démarche, dans un cadre serein et propice au dialogue. Il permet aux élus locaux de se concentrer sur les enjeux du développement local et d'avoir un temps d'échanges dédiés à leurs prérogatives et interrogations. Comme convenu lors de précédents échanges avec l'intercommunalité, la présence d'un référent permet un bon suivi du projet à cet échelon territorial décisif pour une bonne intégration du projet à son environnement.



La première séance du comité de suivi élu s'est tenue le 19 mai 2021² (Compte-rendu en **Annexe 3**). Ce temps d'échanges a permis de présenter le projet et son avancement auprès de

² La séance s'est déroulée de 18h30 à 20h30, en présence de M. MOCQUET, maire de Prez-sous-Lafauche et M. JACQUIN son premier adjoint ; M. GRAILLOT, maire de Vesaignes-sous-Lafauche et M. HABERT son second adjoint ; M. BRAYER, vice-président de la communauté de communes Meuse Rognon chargé du développement économique et de la politique territoriale de santé ; Solène D'INCA et Clément MIONE (ERG) ; Juliette FOURNIL et Romain LACOMME (TACT).

l'intercommunalité mais également de répondre à toutes les questions que les élus pouvaient se poser. Un rapide historique du projet et une présentation de ses principaux éléments a été réalisé. Dans ce cadre, des discussions précises autour du lien entre fiscalité et parc éolien ont pu être menée puisqu'à cette occasion, des estimations précises des futures retombées fiscales du projet ont pu être présentées. A ce titre, une discussion a été initiée sur les utilisations possibles de ces retombées économiques (loyer, fiscalité et mesures d'accompagnement), dans le cadre de projets communaux et/ou intercommunaux. Afin de lever toute ambiguïté sur la nature des mesures d'accompagnement liées au parc éolien de Prez-sous-Lafauche et Vesaignes-sous-Lafauche, une discussion spécifique a été menée et sera poursuivie lors des prochains comités de suivi. A la demande des membres du comité de suivi élu, la prochaine séance sera l'occasion d'inviter le maire d'Aillianville, commune disposant déjà d'un parc éolien en fonctionnement afin de faire partager son expérience.

Le comité de suivi élu a pour but de se réunir de manière régulière, et à ce titre, peu de temps après le dépôt, un second temps sera organisé. Dans cette optique, les mêmes acteurs seront présents mais des élus des communes voisines, notamment de Lafauche et d'Aillianville, seront invités afin d'échanger mais également de faire bénéficier de leur expérience de l'éolien ou du territoire à leurs collègues élus. Ce comité de suivi élu permettra également de faire un retour sur le dépôt du dossier, la suite de la procédure réglementaire et poursuivre la montée en compétence de ces derniers sur la question de l'éolien.

Ces échanges ont permis de valider la suite de la démarche d'information et de concertation à destination des habitants et autres acteurs du territoire (pérenniser le comité de suivi, organiser la visite d'un parc éolien et la tenue d'atelier thématique). Pour le prochain comité, il a été convenu de convier le maire d'Aillianville, commune qui dispose déjà d'un parc éolien en fonctionnement. Dans le cadre de la modification du projet réalisée en décembre 2021, un comité de suivi exceptionnel s'est tenu le **2 février 2022** (compte-rendu en **Annexe 10**).

RELATION AVEC LES AUTRES ACTEURS LOCAUX

L'Office national des forêts : un interlocuteur indispensable au projet

- Le projet éolien des Vents Communaux a la spécificité de se situer sur des parcelles communales en forêt. Ces dernières sont gérées par l'ONF, ce qui fait de cette institution une référence tant sur la gestion quotidienne du projet que sur la connaissance du terrain.
- Dans cette optique, **en août 2020, l'équipe projet ERG s'est rendue à Chaumont pour rencontrer** le responsable territorial de la Haute-Marne, **M. Devost**, et le garde forestier en charge des terrains de Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche, **M. Hénaut**. Durant cet échange, il a été question de présenter le projet, recueillir des informations sur la forêt et la meilleure insertion du parc éolien. Dans ce cadre, l'implantation du mât de mesure en forêt a été choisie par l'ONF parmi plusieurs scénarios présentés par ERG. Tout au long du développement du projet, de nombreux échanges avec l'agent forestier ont permis de travailler en bonne intelligence, notamment sur l'installation du mât de mesure en forêt.

A la suite de ces échanges et de ce travail préalable, il n'a plus été possible de poursuivre les échanges et le travail entamé avec l'ONF. En effet, et ce malgré de nombreuses invitations, l'institution, qui se doit encore déterminer la ressource qu'elle accorde aux projets éoliens au sein de la délégation territoriale de la Haute-Marne, n'a pas été en mesure de dégager du temps sur le projet. Pour s'assurer de comprendre au mieux les enjeux relatifs à la forêt, la société ERG s'est faite accompagnée d'un expert forestier. Les conseils de ce professionnel, qui a travaillé à l'Office national des Forêts (ONF), à l'Inventaire forestier national (IFN) et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de Côte d'Or, ont permis de mieux renseigner l'équipe projet sur les enjeux réglementaires et sylvicoles liés à l'implantation d'un projet en terrain forestier.

La chasse, une activité forestière notable localement

Dans le but de construire un projet intégré territorialement et qui respecte les dynamiques locales, ERG s'est engagé à organiser **des ateliers thématiques de travail. Un premier temps d'échanges et de concertation s'est tenu le 20 juillet 2021** et a porté sur la thématique des usages de la forêt.

Les forêts de Prez-sous-Lafauche et Vesaignes-sous-Lafauche sont exploitées et parcourues. A ce titre, ERG a souhaité s'assurer de la bonne compatibilité d'un parc éolien avec les usages existants. En effet, il apparaissait important, au-delà des échanges avec l'ONF, d'identifier l'ensemble des acteurs qui utilisent ces forêts pour minimiser les impacts du parc. Ce premier atelier a permis à l'ensemble des participants³, élus et acteurs locaux de poser des questions et d'y trouver des réponses adaptées. Ce temps d'échanges a également été l'occasion de revoir certains éléments plus généraux du développement éolien (**Annexe 9**). L'objectif final sera de rédiger **une charte d'engagements (Annexe 8)** permettant d'aller plus loin dans le processus d'intégration territoriale. Ce document recense les engagements d'ERG vis-à-vis des riverains et des habitants en termes de maîtrise des impacts et de mesures d'accompagnement, au-delà de

³ Les invités à l'atelier étaient : M. les maires de Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche en compagnie de leurs adjoints ; M. HORIOT citoyen usager de la forêt ; M. TROMMENSCHLAGER et M. JACQUIEZ chasseurs adjudicataires des lots de chasse ; M. PERREZ Chef de projet Aménagement et Environnement dans le Service Forêt de Haute-Marne ; M. Hénaut Garde forestier.

ses obligations réglementaires tout au long de la vie du parc. **Un nouvel atelier est prévu dans le dernier trimestre de 2021**, à la suite une version de travail de la charte d'engagement sera produite et soumis à l'approbation de l'ensemble des participants aux groupes de travail. Tous les participants aux ateliers ont été sélectionnés sur conseil des élus locaux et suite à des recherches documentaires. ERG et l'agence Tact ont pris le parti d'associer aux acteurs locaux des élus des communes de Prez-sous-Lafauche et Vesaignes-sous-Lafauche. L'objectif est à la fois de permettre un suivi des discussions, de veiller à la bonne tenue des débats mais également de bénéficier de leur expertise sur leur territoire.

RELATION AVEC LES HABITANTS

Un parc éolien est un projet complexe, qui suscite des interrogations et des craintes qu'il faut adresser. Les riverains sont ceux qui vont vivre au plus près des installations, c'est pourquoi ERG et l'agence Tact ont jugé nécessaire de leur **porter une attention particulière**. Ce temps d'échanges individualisé a permis une bonne prise en main des enjeux du projet.

- En accord avec les élus de Prez-sous-Lafauche et Vesaignes-sous-Lafauche, **une permanence publique d'information en mars 2019**, a été organisée. L'ensemble des maires des communes concernées par le périmètre de l'enquête publique (Lafauche, Liffol-le-Petit, Aillianville, Trampot, Chambroncourt, Leurville, Busson, Reynel, Humberville, Orquevaux, Manois, Rimaucourt, Saint-Blin, Semilly) ont été conviés à ce temps d'échanges. L'objectif était de présenter le projet, la société ERG et d'informer les riverains sur la zone d'implantation potentielle retenue. Lors de ce temps d'échanges individualisé, il a été possible d'expliquer le projet et de répondre aux premières questions posées.

Voici une liste non-exhaustive des thématiques abordées :

- Démantèlement et remise en état,
- Utilisation de la forêt et défrichage,
- Environnement et espèces sensibles,
- Visibilité des éoliennes depuis les villages,
- Sollicitation des entreprises locales pour les travaux d'installation du parc,
- Retombées communales et fiscales.

Ces permanences se sont tenues dans les mairies de Prez-sous-Lafauche et Vesaignes-sous-Lafauche (Invitation et Article de Journal en **Annexe 4**).

Pour répondre rapidement à la volonté de la population, exprimée via la réunion publique de décembre 2018 à Prez-sous-Lafauche, de visiter un parc éolien en exploitation, une première date avait été fixée à avril 2019. Cependant, un contre-temps de dernière minute a empêché les élus de Dainville-Bertheléville de maintenir la visite de leur parc éolien en forêt. L'ensemble des inscrits ont alors été contactés par téléphone par ERG et les élus locaux pour les prévenir de l'annulation. Ces mêmes personnes ont été personnellement recontactées et invitées à la visite de juin 2021.

- **En juin 2020, un bulletin d'information (Annexe 5) a été distribué à l'ensemble des habitants des deux communes concernées par le parc éolien des Vents Communaux.** Ce document a permis une bonne appréhension de l'ensemble des éléments du projet par tous les habitants. Dans le cadre d'une démarche globale de transparence, des affiches ont été déposées en mairie pour annoncer la pose d'un mât de mesure, dont le fonctionnement a été détaillé dans la lettre d'information n°1. En parallèle, et ce pour assurer une circulation optimale de l'information selon les préférences de chacun, une page internet dédiée au projet a été mise en ligne. Un panneau d'information permanent est présent sur site depuis l'installation, afin d'expliquer son but et le fonctionnement du mât (**Annexe 6**).

- **Le 12 juin 2021**, la **visite du parc éolien de Saint-Florentin**, à Bonnet dans le département de la Meuse, a été organisée. Un bulletin d'invitation a été déposé dans l'ensemble des boîtes aux lettres des communes de Prez-sous-Lafauche et de Vesaignes-sous-Lafauche, afin de s'assurer de la présence du plus grand nombre de personnes à cette demi-journée. 35 participants ont fait le déplacement dans la Meuse en empruntant un bus affrété pour l'occasion par la société ERG. Une dizaine d'élus, dont les maires des deux communes, sont venus à la visite de site, accompagnés d'habitants des communes d'implantation et de la commune riveraine de Lafauche. Auparavant, une permanence publique d'information a été organisée (13h-15h), afin de pouvoir répondre à toutes les questions et assurer une bonne information aux personnes qui ne pouvaient pas participer à la visite de site. Des panneaux d'information étaient disposés dans la salle des fêtes, afin d'expliquer le résultat des études mais également de prodiguer quelques éléments de pédagogie sur l'éolien en forêt et replacer les éléments essentiels du projet.

L'objectif de cette journée était de permettre aux invités de mieux saisir les réalités d'un parc éolien en fonctionnement depuis plusieurs années et leur permettre d'échanger avec des élus locaux, afin de bénéficier d'un retour d'expérience concret et de mieux se rendre compte des effets d'un projet sur la vie communale. Le parc n'a pas été choisi par hasard, en effet ce dernier a la particularité de se situer en forêt, ce qui rend le comparatif encore plus intéressant. Cette rencontre s'est bien déroulée et semble avoir été appréciée. Un support d'information a été donné aux participants pour reposer les éléments du projet (**Annexe 7**).

Accueillis par le maire de Bonnet, l'équipe projet et l'ensemble des participants ont pu bénéficier d'une oreille attentive qui a souhaité apporter des réponses à l'ensemble des questions posées. Ce temps d'échanges a été un véritable retour d'expérience puisque le parc éolien de Bonnet est en service depuis 2016.

Liste non-exhaustive des thèmes abordés :

- **La chasse.** Le maire de Bonnet a été interrogé sur la relation entre parc éolien et chasse. Il a pu expliquer qu'un dérangement avait été signalé au moment de la construction mais qu'aucune plainte n'avait été reçue depuis la mise en service du parc, signant un retour à la normale.
- **Les élevages bovins.** En lien avec les actualités de la filière éolienne, le maire de Bonnet, éleveur laitier, a pu faire part de son témoignage en la matière. Selon son expérience, les parcs éoliens n'ont aucun effet sur la santé des animaux, que ce soit par la potentielle présence d'infrason ou autre.
- **Les retombées fiscales.** M. Le maire a précisé que les retombées fiscales liées au parc éolien comptaient pour un tiers du budget d'investissement communal. Dans ce cadre, il a notamment cité l'entretien et la refonte de l'ensemble des routes et des trottoirs de la commune comme exemple concret d'utilisation de ces nouvelles ressources.
- **Les nuisances sonores.** Interrogé sur la question, le maire de Bonnet a affirmé qu'aucune plainte liée au bruit n'avait été formulée.



Photographies de la visite du parc éolien de Bonnet, le 12 juin 2021, réalisées par ERG.

Le choix du nom du parc éolien a été concerté avec les élus. S'ils le souhaitent, les habitants pouvaient faire des propositions. L'avis définitif s'est porté sur le « Parc des Vents Communaux » car l'ensemble des acteurs locaux (élus, habitants et ERG) souhaitent souligner le fait que les éoliennes seront situées sur des terrains communaux. Ainsi, ce nom fait écho au caractère territorial du projet.

CONCLUSION

Les enseignements de la démarche, à ce stade

L'ensemble des échanges réalisés tout au long du développement du projet ont **nourri la réflexion d'ERG et de l'agence Tact autour du projet**. L'équipe projet a pu :

- **partager les constats** qui ont mené à ce dernier mais aussi **les contraintes** qui pesaient sur son développement ;
- **expliquer les enjeux et les choix** qui ont été faits ;
- **apporter des garanties**.

ERG s'est efforcé de prendre en considération les **contributions des acteurs locaux, selon leurs diverses sensibilités et domaines de compétences**, cela dans l'objectif de travailler collectivement à un projet intégré à son environnement et qui ait un impact positif pour le territoire.

Ainsi, le projet tel que présenté tient compte de ces enseignements. ERG a en effet pris le parti de prendre certains **engagements** dans la définition du projet **en fonction des remarques et avis récoltés, des attentes formulées ou encore des préoccupations majeures identifiées** au fur et à mesure. Au moment du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en préfecture, ERG et Tact formulent, les observations suivantes :

- La démarche d'accompagnement de ce projet a permis au porteur de projet de **partager avec tous** l'ensemble des contraintes qui pèsent sur le développement de son projet, d'expliquer les enjeux, les choix qui ont été faits : la population - élus et citoyens - a pu s'approprier et comprendre le projet éolien.
- Dès que la définition des contours du projet l'a permis, et malgré le contexte sanitaire, peu propice aux rencontres, ERG s'est efforcé de développer ce projet en toute transparence et de manière exemplaire, invitant qui le souhaitait à échanger en direct. Le dispositif a recueilli l'adhésion d'une part non négligeable de la population et a permis, à l'ensemble de ceux qui se sont montrés intéressés, d'avoir des réponses à leurs questions et de l'information **qu'ils soient élus, habitants et riverains sur ce sujet technique et complexe qu'est l'éolien**.
- Une réelle discussion a pu se tenir sur les conditions d'implantation du parc grâce à des échanges étroits avec les élus notamment, mais également avec les habitants lors des deux permanences d'information. Les mesures compensatoires et d'accompagnement ont aussi fait l'objet d'amples discussions, qui ont vocation à se poursuivre. En ce sens, **et particulièrement à la suite du groupe de travail et du comité de suivi élu, ERG s'engage sur certains points, qui vont parfois au-delà de ses obligations réglementaires (Annexe 8) :**
 - Consulter les entreprises locales dans la recherche des entreprises de travaux pour la phase préalable à l'installation des éoliennes.
 - Continuer les discussions avec les collectivités territoriales afin de financer des projets locaux en rapport avec la transition énergétique, le développement durable, le développement local ou l'amélioration du cadre de vie. Ces mesures d'accompagnement, très strictement encadrées par la politique d'ERG, visent à améliorer l'insertion territoriale du parc éolien.

- Poursuivre les échanges sur les possibilités de compenser l'impact de la phase travaux/construction sur les activités ayant lieu dans les forêts de Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche (notamment concernant la chasse). Des synergies avec les mesures d'accompagnement peuvent être trouvées, si des élus locaux sont associés aux discussions (implantation de nouvelles barrières, plantation de certaines variétés particulières d'arbres, ...).
- Malgré de nombreuses invitations (de la part d'ERG et des maires des communes) et quelques échanges en direct, l'ONF n'a pas souhaité participer aux temps d'échanges. ERG et l'agence Tact vont continuer à associer l'ONF au développement du projet et ce, même après son dépôt, afin de pouvoir bénéficier de leurs retours et commentaires. Convaincus que la prise en compte des spécificités locales de la forêt est incontournable pour une bonne intégration du projet (l'ONF étant gestionnaire pour le compte des communes des parcelles concernées par le projet), ERG ne ménagera pas ses efforts pour tenter de travailler avec l'ONF.

Le dépôt du dossier auprès des services instructeurs ne signifie pas la fin du dialogue.

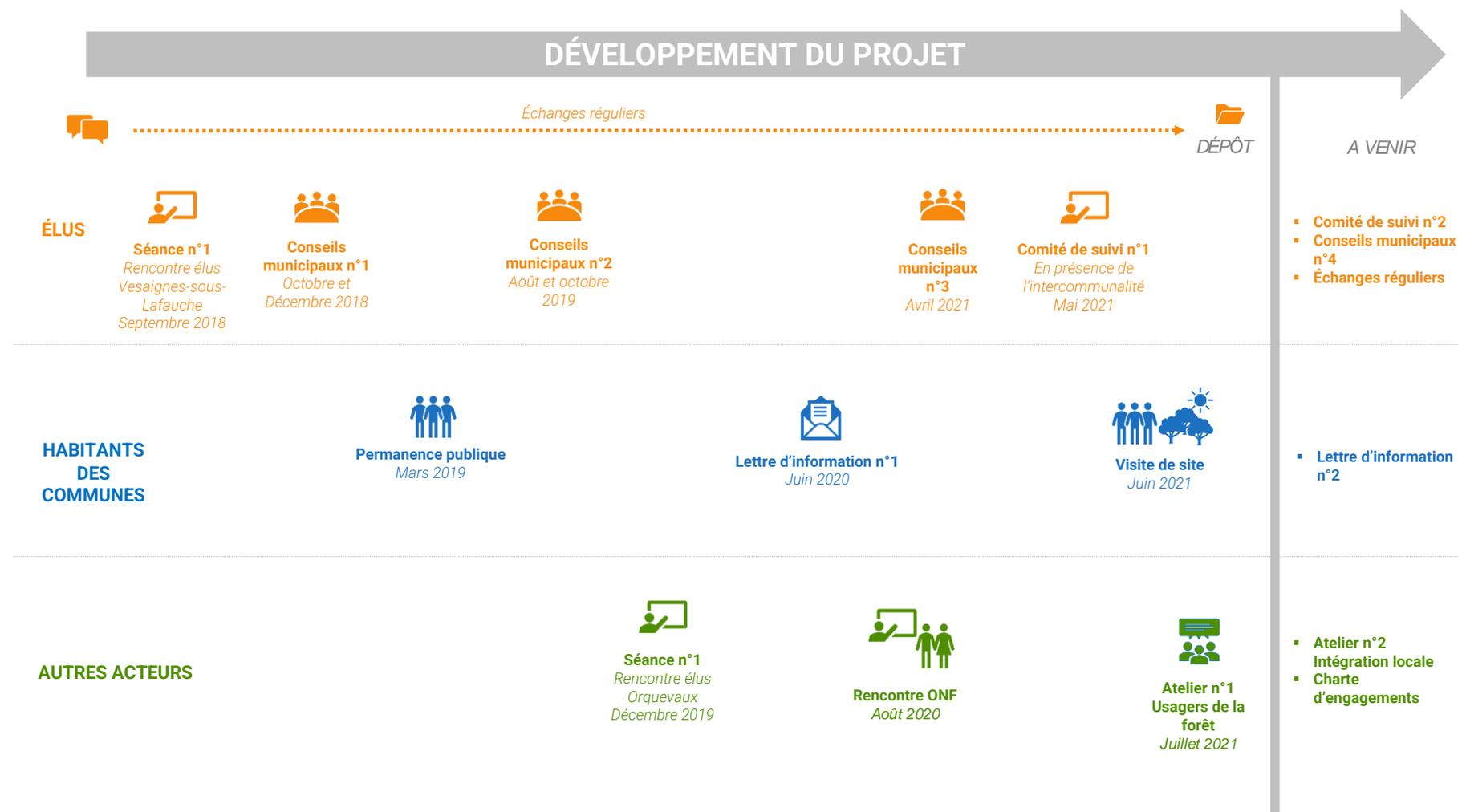
En continu, l'équipe projet se tient à disposition de toute personne ayant besoin d'information supplémentaire.

De nouvelles actions d'information et concertation sont envisagées et seront mises en œuvre en cours d'instruction et en préparation de l'enquête publique :

- distribution d'un **bulletin d'information**, lors de l'instruction du dossier pour revenir sur le projet finalisé ;
- **mise à disposition des communes voisines** qui souhaiteraient une présentation du projet ;
- **nouvelle séance du comité de suivi élu** pour répondre aux questions restées en suspens afin que chacun puisse se prononcer en toute connaissance de cause au moment de l'enquête publique.

La réalisation d'un second **groupe de travail** comme cela était prévue initialement, pour échanger avec les acteurs concernés par les thématiques de développement économique, local et d'usage touristique, patrimonial et récréatif de la forêt locale.

En guise de conclusion : un schéma récapitulatif de la démarche



ANNEXES

- 1.** Plaquette de présentation de l'Agence Tact
- 2.** Compte-rendu des conseils municipaux
- 3.** Compte-rendu du comité de suivi élu n°1
- 4.** Invitation et article de journal annonçant la permanence publique d'information
- 5.** Bulletin d'information n°1
- 6.** Photographie du panneau explicatif du mât de mesure
- 7.** Invitation et support de la visite de site
- 8.** Compte-rendu atelier des usagers de la forêt
- 9.** Compte-rendu du comité de suivi élu n°2



– ANNEXE 1 –

Plaquette de présentation de l'Agence TACT

*Étude de contexte
et diagnostic territorial*



*Stratégie de gouvernance
et de concertation*



*Communication
sensible
et territoriale*



AGENCE
tact

*Animation
et facilitation*

INTÉGRATION TERRITORIALE DES PROJETS SENSIBLES

Conseil - Accompagnement

TACT DÉLIVRE UN CONSEIL STRATÉGIQUE AUX DÉCIDEURS PRIVÉS ET PUBLICS LEUR PERMETTANT DE CONSTRUIRE DES PROJETS ANCRÉS DANS LES RÉALITÉS LOCALES



ÉTUDE DE CONTEXTE ET ANALYSE DU SYSTÈME D'ACTEURS

S'immerger dans le territoire de projet pour faire émerger les conditions de la bonne intégration du projet au territoire en associant les parties prenantes locales.



CONSTRUCTION DE LA STRATÉGIE D'INTÉGRATION

Associer tous les acteurs, chacun à sa bonne place et dans son rôle. Ingénierie de la gouvernance de projet, stratégie de concertation et de communication sensible.



INTERVENTION, ANIMATION ET CO-PILOTAGE

Co-piloter les instances de gouvernance, animer le processus de concertation, concevoir et réaliser les outils de communication, conduire les relations avec la presse et les grands acteurs.

Assurer une veille stratégique et un suivi conseil en continu, évaluer et valoriser la concertation.

Une approche pragmatique et de terrain, qui a su répondre à notre demande

« Je suis très satisfait de la collaboration avec l'Agence Tact : une approche pragmatique et de terrain, qui a su répondre à notre demande, dans un contexte où la situation était tendue voire bloquée sur le territoire. Les actions proposées m'ont convaincu et ont convaincu la direction de l'Entreprise. »

Patrick Ruelland
Directeur Général Charier CM



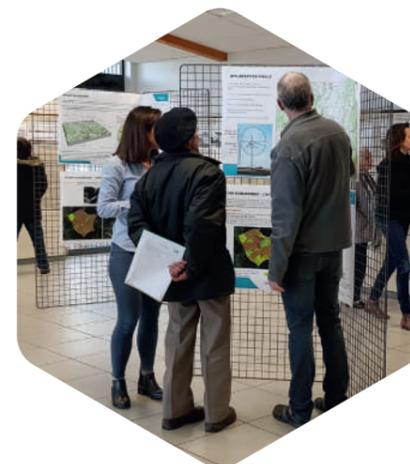
TACT EST UNE ÉQUIPE DE TERRAIN : SA JUSTE PLACE EST AU POINT DE RENCONTRE ENTRE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, LES ACTEURS DE SA MISE EN ŒUVRE ET LA RÉALITÉ LOCALE

Tact c'est une équipe de consultant-e-s qui portent haut leurs convictions et savent que les enjeux climatiques, écologiques et démocratiques nécessitent d'immenses efforts collectifs et individuels. L'équipe Tact fait le constat que c'est à l'étape de la mise en œuvre des objectifs d'intérêt général que naît la difficulté et réside l'échec.

Tact fait le constat que c'est à l'étape de la mise en œuvre des objectifs d'intérêt général que naît la difficulté.

Sa force vient de sa capacité à penser des jeux d'acteurs complexes et proposer des schémas de régulation pertinents. Elle réunit des compétences diversifiées – aménagement et urbanisme, sciences politiques, sociologie, communication de crise, droit - et déploie une capacité d'observation experte qui fait gagner en hauteur de vue et clarifie les conditions de la réussite.

Tact est une équipe de terrain, qui s'épanouit pleinement dans la découverte et l'échange avec les acteurs locaux. Dans les réunions, ateliers, visites qu'ils animent au service de chaque projet, nos consultants s'investissent sur le territoire au contact des habitants, élus, associations, institutions, avec sincérité et professionnalisme.



L'envie de faire réussir ce projet, avec les élus et avec la population

« Ce qui a été primordial dans la collaboration avec l'Agence Tact a été l'envie de bien faire ensemble, l'envie de faire réussir ce projet, avec les élus et avec la population. Il y a eu du courage, de la persévérance et de l'honnêteté.

Tout au long de l'accompagnement, il y a eu une volonté commune de faire avancer notre projet éolien dans les meilleures conditions. Je suis très respectueux du travail fait et de l'aboutissement de la démarche. »

Christian Drouault
Adjoint délégué aux bâtiments, voiries et énergies renouvelables, Ville de Chantonnay (85)

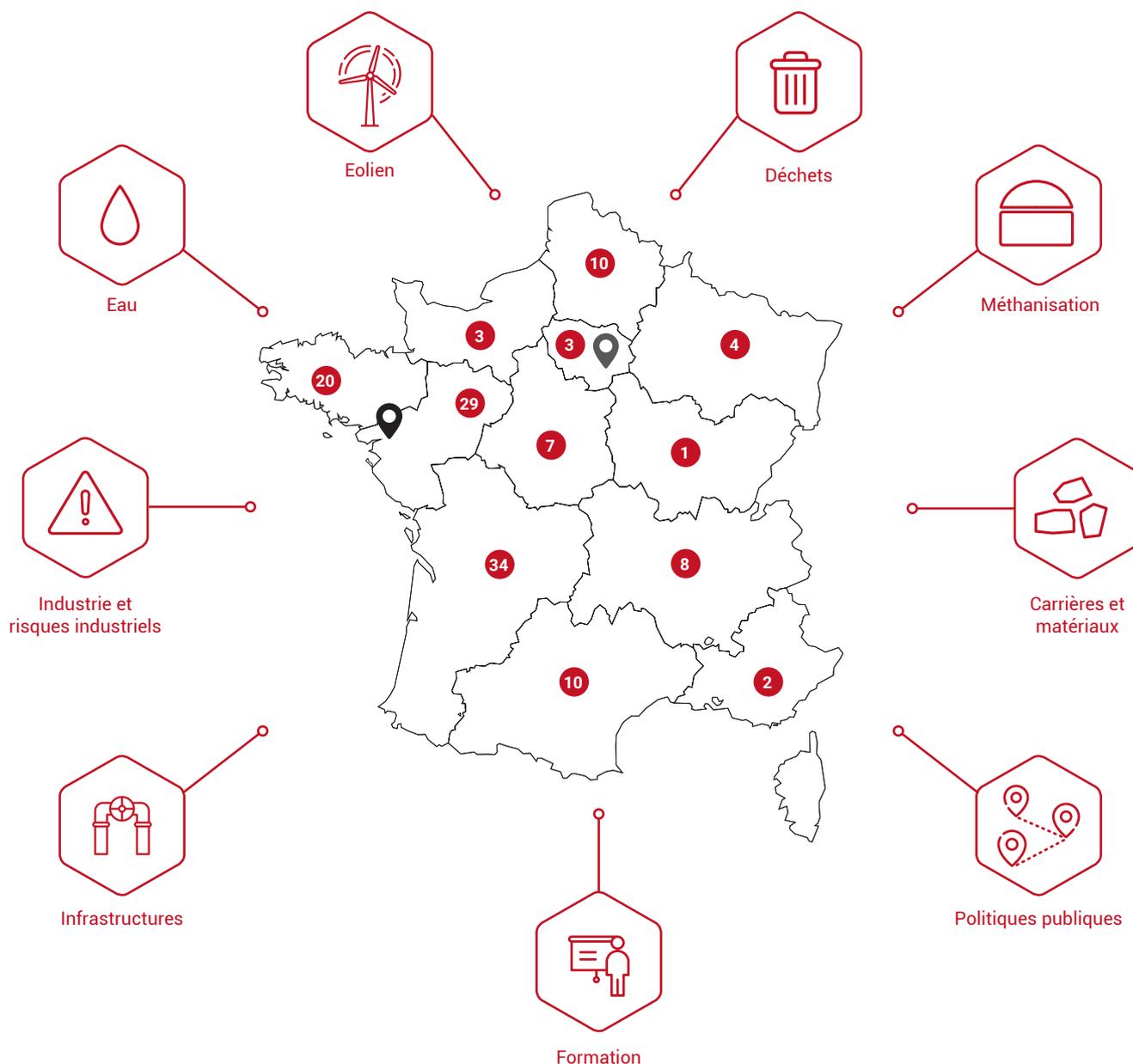
NOS RÉSEAUX ET PARTENAIRES



ENTRETIENS • CONSEIL MUNICIPAL • ACTEURS CLÉS • COMITÉ DE SUIVI • PORTE-À-PORTE • RELATIONS PRESSE • ATELIERS DE CONCERTATION • LETTRE D'INFORMATION • VISITE • SITE WEB
PILOTAGE • FACILITATION • RÉUNION PUBLIQUE • COMMUNICATION DE CRISE • BILAN DE LA CONCERTATION

EN 5 ANS, PLUS DE 140 PROJETS ACCOMPAGNÉS POUR PLUS DE 70 CLIENTS PRIVÉS ET PUBLICS

9 DOMAINES D'ACTIVITÉ DANS TOUTE LA FRANCE, 2 IMPLANTATIONS



GARDEZ LA TÊTE FROIDE DANS UN MONDE QUI SE RÉCHAUFFE

AGENCE
tact

NANTES
8, rue de Saint Domingue
44200 Nantes

PARIS
17, avenue Felix Faure
75015 Paris

agencetact.fr
02 53 35 40 04
contact@agencetact.fr



– ANNEXE 2 –

**Compte-rendus présentations aux conseils municipaux
de Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche (avril 2021)**



Compte-rendu de la présentation du projet ERG réalisée devant le conseil municipal de Prez-sous-Lafauche

Mardi 27 avril 2021 20h30

Lors de cette réunion, réalisée à la mairie de Prez-sous-Lafauche, étaient présents 11 conseillers municipaux dont M. le maire, Solène d'Inca (cheffe de projet ERG) ainsi que Juliette Fournil et Romain Lacomme (Agence Tact).

Ce document entend faire une brève synthèse de la présentation effectuée et des échanges ayant eu lieu.

Présentation de la société ERG

ERG est une société italienne qui possède plus de 80 ans d'expérience dans le secteur de la production d'énergie. Auparavant orientée sur les énergies fossiles, ERG s'est engagée depuis une quinzaine d'année sur le chemin de la transition énergétique. Aujourd'hui, la société est active dans la production d'énergies renouvelables, solaire, éolien ou hydroélectrique à l'échelle européenne.

Le groupe ERG est présent tout au long de la vie de ses parcs éoliens : de l'identification du site en passant par le développement du projet jusqu'à l'exploitation et son démantèlement, ou renouvellement. Sur le territoire de la Haute-Marne, la société ERG développe notamment le projet de Reynel, déposé pour instruction par les services de l'État il y a deux ans. L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale devrait être rendu dans le courant du mois de mai. Le manque de personnel qualifié pour instruire les procédures ICPE au sein des services de la Préfecture explique ce délai anormalement long.

Concernant le repowering, Solène d'Inca explique que les évolutions technologiques permettent de doubler par 2 ou 3 les capacités de production électrique d'une éolienne par rapport à celles installées il y a une vingtaine d'années. Aujourd'hui, on commence à avoir de bons retours d'expérience, notamment dans la région Occitanie. Actuellement ERG s'occupe du renouvellement d'un parc éolien mosellan.

Zone d'études et déroulé d'un projet éolien

Un rapide rappel des étapes du développement éolien a été réalisé :

En 2018, ERG a contacté la municipalité afin de lui exposer son projet. Celle-ci a pris une délibération de principe, autorisant ERG à mener des études de faisabilité (vérifier certaines contraintes, au niveau des routes par exemple, conserver une distance minimale de 150m avec les éoliennes).

Par la suite, une présentation succincte des études réglementaires, réalisées par des bureaux d'études indépendants, est proposée :

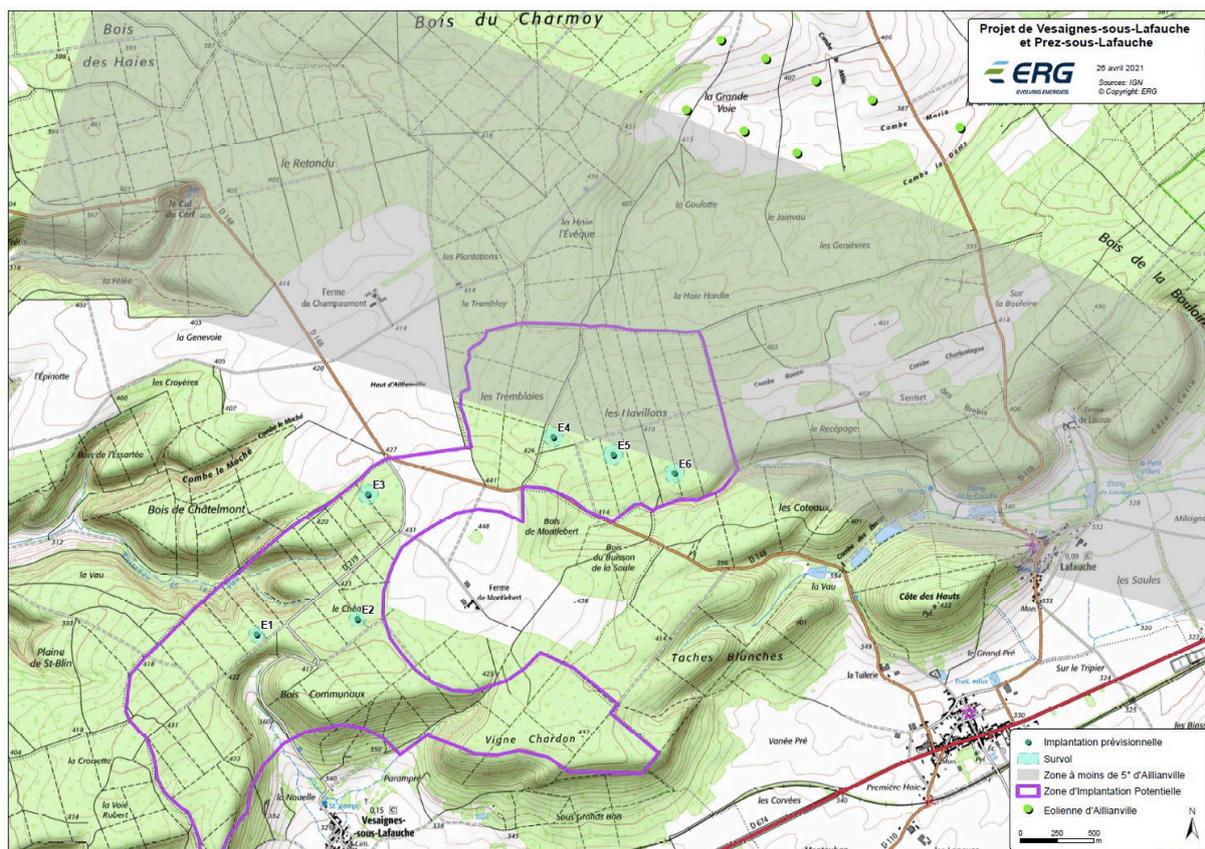
- Études environnementales : une attention toute particulière est portée sur les oiseaux et les chiroptères présents sur la zone.
- Études paysagères : menées jusque dans un rayon de 30 kilomètres autour de la zone d'implantation potentielle, elles permettent de travailler l'insertion paysagère du futur parc éolien (éviter certains points de vue et lieux d'habitation, limiter les zones de co-visibilité, prise en compte des parcs déjà existants ou à venir,)
- Étude acoustique : dont la réglementation française est une des plus strictes au monde. Un parc éolien ne doit pas ajouter, au bruit ambiant initial, plus de 5 décibels par jour et 3 décibels la nuit. La campagne de mesure acoustique réalisée à Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche, ainsi que dans tous les hameaux et habitats isolés autour de la zone d'étude, a servi à modéliser le niveau sonore des habitations les plus proches de la zone d'implantation potentielle pour s'assurer que la réglementation soit respectée lorsque le parc sera en fonctionnement. À ce titre, il est rappelé qu'il n'y a pas de réel rapport entre la taille de l'éolienne et le bruit qu'elles génèrent. En effet, le développement technologique permet aux nouvelles générations de machines de produire moins de bruit, notamment grâce à un travail sur l'aérodynamisme des pales.
- *Il est rapporté par un des conseillers que le second mât de mesure a bien été assemblé ce jour. M. le maire ajoute qu'il ne se fait pas de souci pour le vent sur le secteur car la tempête de 1999 avait fait tomber de nombreux arbres.*
- *Si les seuils réglementaires fixés en matière acoustique ne sont pas respectés, un **plan de bridage** sera mis en place. Autrement dit, il s'agira de programmer les éoliennes pour les arrêter à certaines heures et selon les conditions météorologiques où elles peuvent créer une gêne ou générer un bruit trop important.*

Retour sur l'historique du projet et sur les dernières avancées

M. le maire revient sur le choix de l'ancien conseil municipal, en partie renouvelé aujourd'hui, d'accorder une délibération favorable à ERG. Il tient à rappeler que la condition sine qua non du projet était que toutes les éoliennes soient situées sur du foncier communal afin de pouvoir garantir un maximum de retours financiers pour la collectivité territoriale. Les retours financiers potentiels permettraient une augmentation d'un tiers du budget actuel.

Un rapide retour sur l'historique du projet a été présenté :

- Le développement du projet est lancé par ERG en 2018 sur la commune de Vesaignes-sous-Lafauche, puis il est proposé à Prez-sous-Lafauche
- En mars 2019, s'est tenue une permanence publique d'information
- Aujourd'hui, les études réalisées permettent de disposer de différents scénarios d'implantation qui tiennent compte des enjeux repérés et contraintes réglementaires



Carte d'implantation prévisionnelle projetée durant la séance du conseil municipal

Quelques discussions sur le positionnement des éoliennes permettent à tous les membres présents de saisir la difficulté du choix d'implantation des machines à cause des diverses contraintes qui pèsent sur la zone. À ce titre, la mise en lumière de la contrainte militaire liée au radar de Saint-Dizier est expliquée. La volonté d'ERG de créer le moins possible de nouveaux chemins dans la forêt en repartant de l'existant est mise en avant.

Suite à une question sur le défrichement, Solène d'Inca explique la différence entre défrichement (dessouchage et terrain qui ne sera plus occupé par arbres) et déboisement (coupe temporaire sans désouchage). Pour les 6 machines, 2,1 hectares seront défrichés et 3,4 hectares seront déboisés. Le conseil municipal de Prez-sous-Lafauche tient à faire remarquer que l'éolienne E4 est située à proximité immédiate d'une hêtraie plantée dans les années 1960.

Un point sur les contrats liant ERG aux communes concernant les loyers et une précision sur les retombées fiscales ont été fait. Solène d'Inca partage les derniers engagements d'ERG. De ce fait, le loyer perçu par la commune pour 3 éoliennes sera de 32 400 euros par an, et ce quelle que soit la puissance nominale des machines installées. Au niveau des retombées fiscales, à ce jour ERG estime qu'elles seront de 16 000 euros par an, notamment via les 20% réglementaires d'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux. Au total, c'est près de 50 000 euros par an qui reviendraient à la commune d'accueil de ces 3 éoliennes.

Compte tenu de la doctrine menée par l'ancienne région Champagne-Ardenne concernant l'éolien en forêt, les élus s'interrogent sur la probabilité que ce projet voit le jour. Aujourd'hui, le découpage administratif n'est plus le même : à 30 km, des parcs éoliens en forêt fonctionnent dans le département de la Meuse. En outre, le SRADDET Grand-Est, qui fixe notamment les objectifs en termes d'énergie éolien, n'y fait aucune allusion. Cependant, M. le maire estime que sans retour de l'instruction de Reynel, le projet d'ERG sur sa commune ne pourra avancer. Il

assure qu'il soutiendra ERG dans ses démarches pour voir aboutir le projet. Le conseiller municipal s'interroge sur le retour financier que l'ONF pourrait percevoir via les frais de gestion dus.

Les conseillers municipaux s'intéressent également aux retombées fiscales que percevra la communauté de communes Meuse Rognon. Solène d'Inca précisé que pour l'ensemble du parc, 6 machines, il s'agira d'environ 81 000 euros par an.

Présentation de la démarche d'information et de concertation

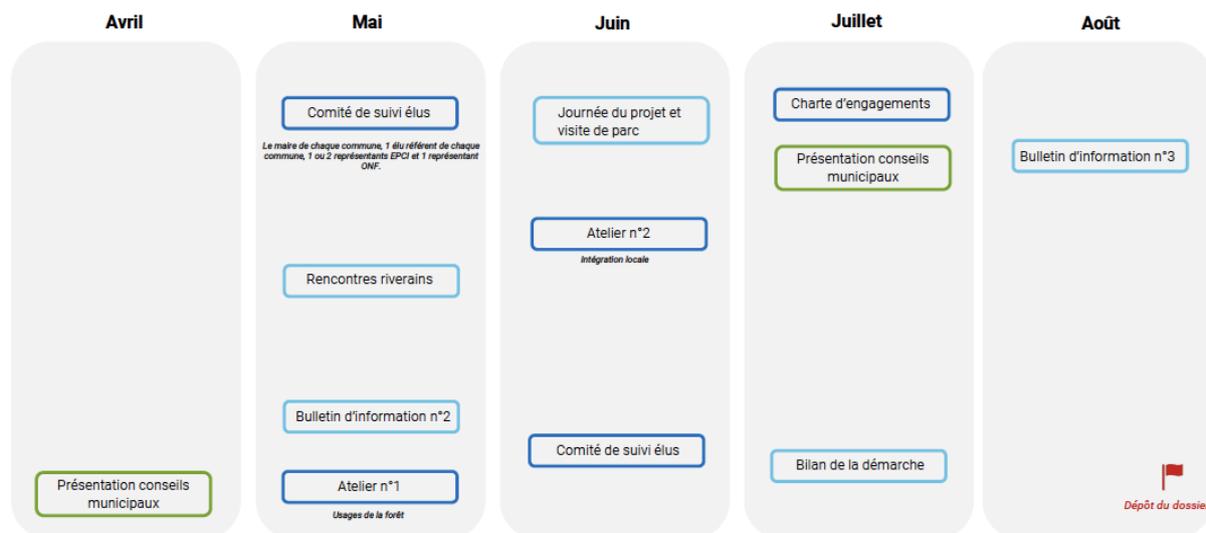
L'équipe projet a choisi de faire appel à **l'Agence Tact** pour assurer une partie de l'information et de la concertation du projet. L'agence Tact, sur tous les dossiers qu'elle accompagne, travaille en trois étapes : après une étude du contexte local et une série d'entretiens avec les acteurs locaux permettant de mieux appréhender le projet qui lui est confié, son territoire, ses enjeux et ses acteurs, l'agence formule des recommandations visant l'intégration optimale du projet au territoire. Enfin, elle met en œuvre la démarche d'information et de concertation proposée.

Plusieurs axes de travail seront envisagés pour favoriser l'intégration de ce projet :

- *Pilotage politique et gouvernance* : il s'agira d'associer les décideurs locaux ainsi que toutes les parties prenantes à leur bonne place et dans leur bon rôle
- *Information en continu* : chacun devra être informé des différentes actualités et étapes à venir
- *Pédagogie* : l'éolien, et la transition énergétique en général, sont des sujets complexes. Il conviendra alors de se mettre à disposition de tous et d'être en capacité d'expliquer le projet, son fonctionnement et ses impacts potentiels afin que chacun puisse s'approprier le sujet.
- *Concertation* : l'éolien est un sujet extrêmement réglementé, les marges de discussions sont par conséquent assez faibles mais il s'agira de pouvoir se mettre d'accord, avec les personnes concernées, sur tout ce qui peut être négociable (mesures compensatoires, d'accompagnement...)

ERG et l'Agence Tact considèrent que chaque projet éolien est différent et mérite un engagement particulier, adapté au territoire. La réglementation prévoit, comme seule étape de d'information et de consultation de la population, l'enquête publique. Or, ERG souhaite travailler en toute transparence à un projet qui ait du sens localement. Dans cette optique, la société a fait appel à l'agence Tact pour l'aider à mettre en place une démarche d'information et de concertation permettant d'associer les parties prenantes au développement du projet et de proposer un cadre de discussion adapté. L'objectif est que chacun puisse trouver l'information dont il a besoin afin de se prononcer en toute connaissance de cause au moment de l'enquête publique.

Les dispositifs et le calendrier suivants sont présentés aux élus et soumis à leur validation.



Calendrier prévisionnel des actions d'information et de concertation

Il est demandé aux élus de préciser si certaines personnes en particulier sont à convier aux ateliers thématiques.

À ce sujet, les conseillers indiquent qu'un PDIPR passe en bas de la zone forestière des Havillons et qu'un Club Vosgien de randonnée pédestre circule régulièrement par la forêt de Prez-sous-Lafauche afin de rallier le Cul du cerf. Parallèlement, ils jugent que l'association Esprit et Patrimoine d'art de Lafauche devra être conviée. L'idée émise quelques heures plutôt lors du conseil municipal de Vessaignes-sous-Lafauche d'organiser un temps d'information et de sensibilisation à l'éolien auprès des écoliers est soutenue par les élus de Prez-sous-Lafauche. Les élus pensent qu'il serait préférable de conserver la visite de site et la permanence d'information le même jour.

Le conseil municipal de Prez-sous-Lafauche attire notre attention sur la question des mesures d'accompagnement. Ainsi, Juliette Fournil et Solène d'Inca précisent qu'elles sont tout de même encadrées par la loi : ces mesures d'accompagnement ne peuvent servir qu'à financer des projets communaux liés à la transition énergétique, à l'amélioration du cadre de vie ou au développement durable.

Les prochaines étapes

ERG et l'Agence Tact prévoient de revenir très vite vers M. le maire afin de confirmer la date et le format de la journée de visite du site d'un autre parc éolien. Il sera d'ailleurs tranché si l'évènement d'information sur le projet est couplé à la visite de site ou si ces deux temps seront séparés.

Un comité de suivi des élus sera organisé durant le mois de mai.



Compte-rendu de la présentation du projet ERG réalisée devant le conseil municipal de Vesaignes-sous-Lafauche

Mardi 27 avril 2021 19h

Lors de cette réunion, réalisée à la mairie de Vesaignes-sous-Lafauche, étaient présents 8 conseillers municipaux dont M. le maire, Solène d'Inca (cheffe de projet ERG) ainsi que Juliette Fournil et Romain Lacomme (Agence Tact). Les deux conseillères municipales absentes ont été excusées.

Ce document entend faire une brève synthèse de la présentation effectuée et des échanges ayant eu lieu.

Présentation de la société ERG

ERG est une société italienne qui possède plus de 80 ans d'expérience dans le secteur de la production d'énergie. Auparavant orientée sur les énergies fossiles, ERG s'est engagée depuis une quinzaine d'année sur le chemin de la transition énergétique. Aujourd'hui, la société est active dans la production d'énergies renouvelables, solaire, éolien ou hydroélectrique à l'échelle européenne.

Le groupe ERG est présent tout au long de la vie de ses parcs éoliens : de l'identification du site en passant par le développement du projet jusqu'à l'exploitation et son démantèlement, ou renouvellement. Sur le territoire de la Haute-Marne, la société ERG développe notamment le projet de Reynel, déposé pour instruction par les services de l'État il y a deux ans. L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale devrait être rendu dans le courant du mois de mai. Le manque de personnel qualifié pour instruire les procédures ICPE au sein des services de la Préfecture explique ce délai anormalement long.

Zone d'études et déroulé d'un projet éolien

Préalablement à la présentation des étapes du développement, une question est posée sur la présence supposée de machines en terres agricoles privées : les éoliennes seront uniquement implantées sur des terrains en forêt communale, comme cela avait été demandé par l'équipe municipale au commencement du projet.

Un rapide rappel des étapes du développement éolien a été réalisé :

En 2018, ERG a contacté la municipalité afin de lui exposer son projet. Celle-ci a pris une délibération de principe, autorisant ERG à faire des études de faisabilité (vérifier certaines contraintes, au niveau des routes par exemple, conserver une distance minimale de 150m avec les éoliennes).

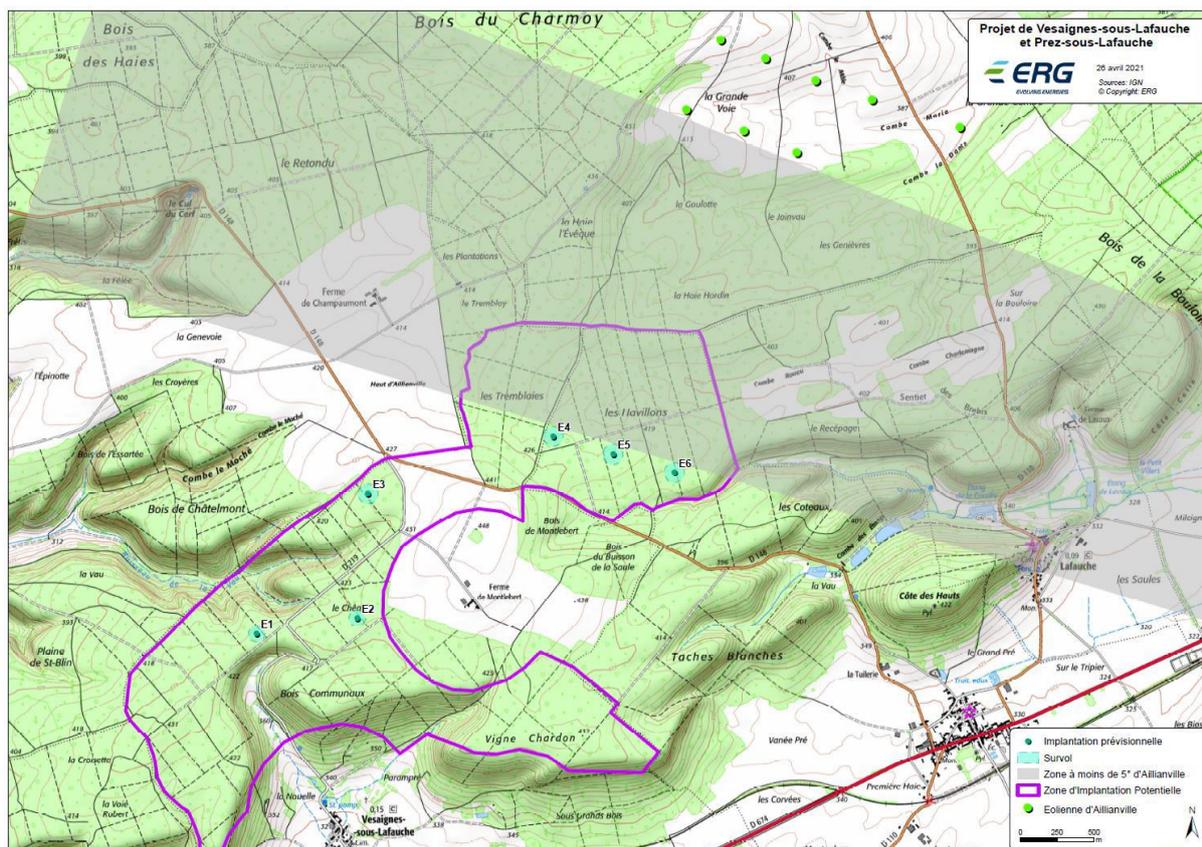
Par la suite, une présentation succincte des études réglementaires, réalisées par des bureaux d'études indépendants, est proposée :

- Études environnementales : une attention toute particulière est portée sur les oiseaux et les chiroptères présents sur la zone.
- Études paysagères : menées jusque dans un rayon de 30 kilomètres autour de la zone d'implantation potentielle, elles permettent de travailler l'insertion paysagère du futur parc éolien (éviter certains points de vues et lieux d'habitation, limiter les zones de co-visibilité, prise en compte des parcs déjà existants ou à venir,...)
- Étude acoustique : dont la réglementation française est une des plus strictes au monde. Un parc éolien ne doit pas ajouter, au bruit ambiant initial, plus de 5 décibels par jour et 3 décibels la nuit. La campagne de mesure acoustique réalisée autour de Vesaignes-sous-Lafauche et de Prez-sous-Lafauche, ainsi que dans tous les hameaux et habitats isolés autour de la zone d'étude, a servi à modéliser le niveau sonore des habitations les plus proches de la zone d'implantation potentielle pour s'assurer que la réglementation soit respectée lorsque le parc sera en fonctionnement. À ce titre, il est rappelé qu'il n'y a pas de réel rapport entre la taille de l'éolienne et le bruit qu'elles génèrent. En effet, le développement technologique permet aux nouvelles générations de machines de produire moins de bruit, notamment grâce à un travail sur l'aérodynamisme des pales.
- *Si les seuils réglementaires fixés en matière acoustique ne sont pas respectés, un **plan de bridage** sera mis en place. Autrement dit, il s'agira de programmer les éoliennes pour les arrêter à certaines heures et selon les conditions météorologiques où elles peuvent créer une gêne ou générer un bruit trop important.*

Retour sur l'historique du projet et sur les dernières avancées

Un rapide retour sur l'historique du projet a été présenté :

- Le développement du projet est lancé par ERG en 2018 sur la commune de Vesaignes-sous-Lafauche, puis il est proposé à Prez-sous-Lafauche,
- En mars 2019, s'est tenue une permanence publique d'information,
- Aujourd'hui, les études réalisées permettent de disposer de différents scénarios d'implantation qui tiennent compte des enjeux repérés et contraintes réglementaires.



Carte d'implantation prévisionnelle projetée durant la séance du conseil municipal

Quelques discussions sur le positionnement des éoliennes permettent à tous les membres présents de saisir la difficulté du choix d'implantation des machines à cause des diverses contraintes qui pèsent sur la zone. À ce titre, la mise en lumière de la contrainte militaire liée au radar de Saint-Dizier est expliquée. La nécessité de considérer les 6 éoliennes comme un seul et même projet, malgré la présence de deux postes de livraison, est réaffirmée. Le raccordement se fera normalement au poste source de Vesaignes-sous-Lafauche

Suite à une question sur la taille des éoliennes du projet, Solène d'Inca précise que les éoliennes présentes à Aillanville mesurent 150m de hauteur en bout de pale avec une nacelle à 90 m du sol. Sur le projet de Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche, la hauteur en bout de pale est prévue entre 150m et 180 m. Cependant, la nacelle étant à 100 m du sol, la différence ne sera que très peu visible à l'œil nu.

Un point sur les contrats liant ERG aux communes concernant les loyers et une précision sur les retombées fiscales ont été fait. Ainsi, et ce alors que le nombre d'éoliennes du projet final est inférieur aux premiers chiffres prévisionnels (avant études), Solène d'Inca explique les derniers engagements d'ERG. De ce fait, le loyer perçu par la commune pour 3 éoliennes sera de 32 400 euros par an, et ce quelle que soit la puissance nominale des machines installées. Au niveau des retombées fiscales, à ce jour ERG estime qu'elles seront de 16 000 euros par an, notamment via les 20% réglementaires d'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux. Au total, c'est près de 50 000 euros par an qui reviendraient à la commune d'accueil de ces 3 éoliennes.

Compte tenu de la doctrine menée par l'ancienne région Champagne-Ardenne concernant l'éolien en forêt, les élus s'interrogent sur la probabilité que ce projet voit le jour. Aujourd'hui, le découpage administratif n'est plus le même : à 30km, des parcs éoliens en forêt fonctionnent dans le

département de la Meuse. En outre, le SRADDET Grand-Est, qui fixe notamment les objectifs en termes d'énergie éolien, n'y fait aucune allusion.

Présentation de la démarche d'information et de concertation

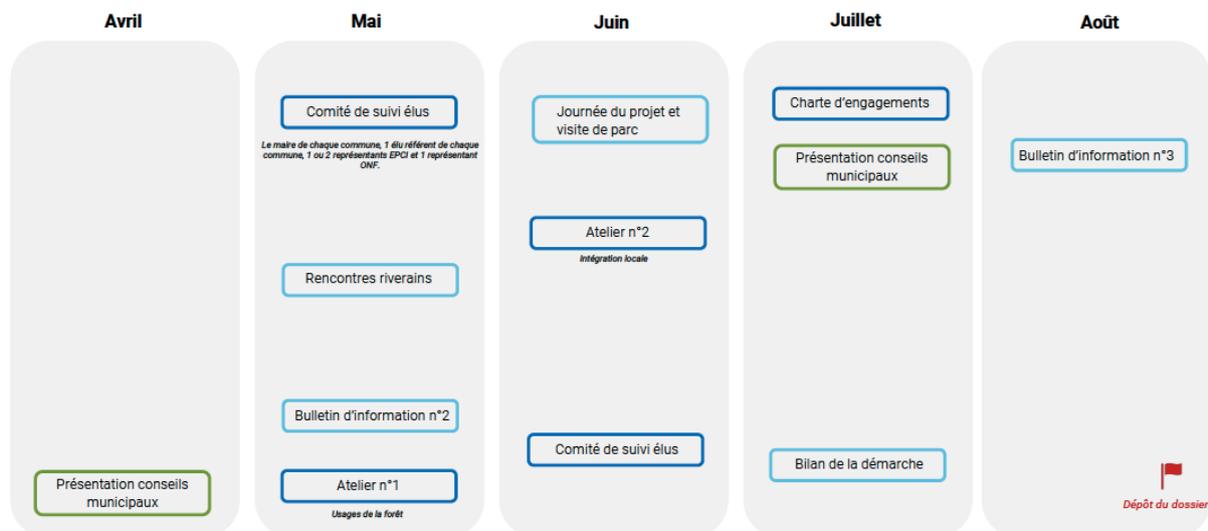
L'équipe projet a choisi de faire appel à **l'Agence Tact** pour assurer une partie de l'information et de la concertation du projet. L'agence Tact, sur tous les dossiers qu'elle accompagne, travaille en trois étapes : après une étude du contexte local et une série d'entretiens avec les acteurs locaux permettant de mieux appréhender le projet qui lui est confié, son territoire, ses enjeux et ses acteurs, l'agence formule des recommandations visant l'intégration optimale du projet au territoire. Enfin, elle met en œuvre la démarche d'information et de concertation proposée.

Plusieurs axes de travail seront envisagés pour favoriser l'intégration de ce projet :

- **Pilotage politique et gouvernance** : il s'agira d'associer les décideurs locaux ainsi que toutes les parties prenantes à leur bonne place et dans leur bon rôle
- **Information en continu** : chacun devra être informé des différentes actualités et étapes à venir
- **Pédagogie** : l'éolien, et la transition énergétique en général, sont des sujets complexes. Il conviendra alors de se mettre à disposition de tous et d'être en capacité d'expliciter le projet, son fonctionnement et ses impacts potentiels afin que chacun puisse s'approprier le sujet.
- **Concertation** : l'éolien est un sujet extrêmement réglementé, les marges de discussions sont par conséquent assez faibles mais il s'agira de pouvoir se mettre d'accord, avec les personnes concernées, sur tout ce qui peut être négociable (mesures compensatoires, d'accompagnement...)

ERG et l'Agence Tact considèrent que chaque projet éolien est différent et mérite un engagement particulier, adapté au territoire. La réglementation prévoit, comme seule étape de d'information et de consultation de la population, l'enquête publique. Or, ERG souhaite travailler en toute transparence à un projet qui ait du sens localement. Dans cette optique, la société a fait appel à l'agence Tact pour l'aider à mettre en place une démarche d'information et de concertation permettant d'associer les parties prenantes au développement du projet et de proposer un cadre de discussion adapté. L'objectif est que chacun puisse trouver l'information dont il a besoin afin de se prononcer en toute connaissance de cause au moment de l'enquête publique.

Les dispositifs et le calendrier suivants sont présentés aux élus et soumis à leur validation.



Calendrier prévisionnel des actions d'information et de concertation

Il est demandé aux élus de préciser si certaines personnes en particulier sont à convier aux ateliers thématiques.

À ce sujet, M. le maire indique qu'une attention toute particulière devra être portée sur l'association de chasse. Selon lui, celle-ci doit avoir son mot à dire. Il suggère également que soient séparées la visite d'un parc éolien en forêt et la journée du projet. D'après lui, « **cela va risquer de faire trop d'un coup** ». L'idée est émise d'organiser un temps d'information et de sensibilisation à l'éolien auprès des écoliers.

Les prochaines étapes

ERG et l'Agence Tact prévoient de revenir très vite vers M. le maire afin de confirmer la date et le format de la journée de visite du site d'un autre parc éolien. Il sera d'ailleurs tranché si l'évènement d'information sur le projet est couplé à la visite de site ou si ces deux temps seront séparés.

Un comité de suivi des élus sera organisé durant le mois de mai.



– ANNEXE 3 –

Compte-rendu Comité de suivi élus n°1 (mai 2021)



Compte-rendu du comité de suivi élus n°1

Mercredi 19 mai 2021 18h30

Lors de ce comité de suivi élus étaient présents :

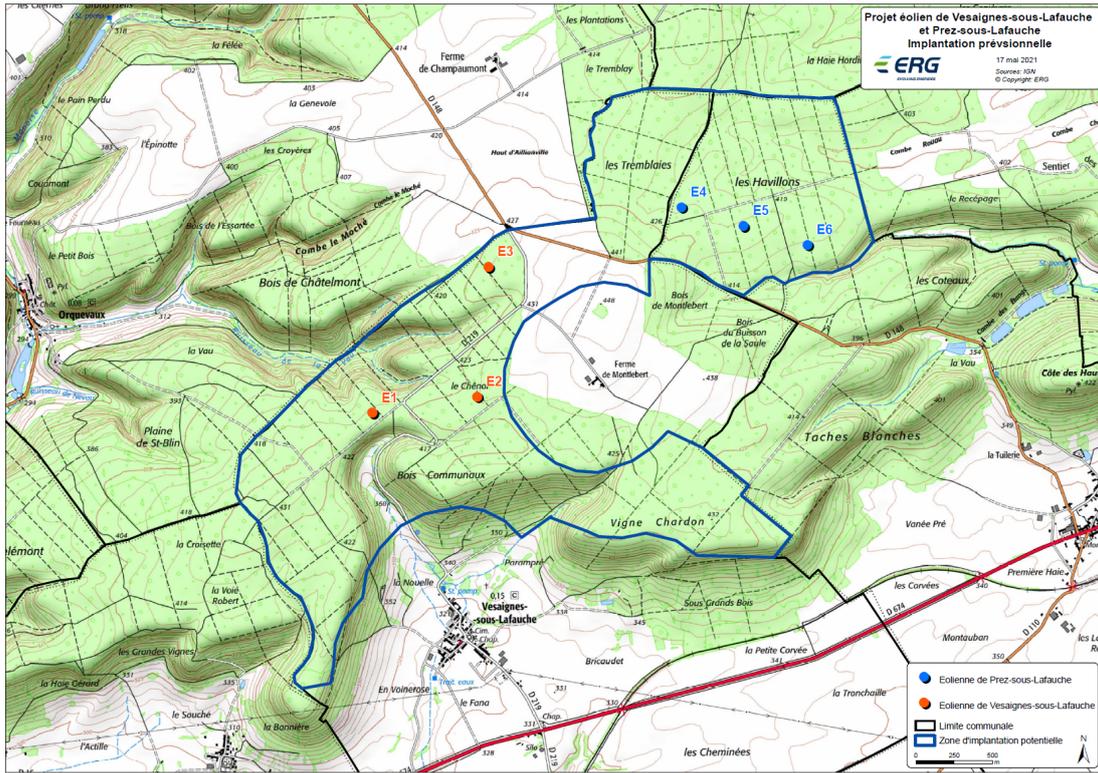
- *M. MOCQUET, maire de Prez-sous-Lafauche et M. JACQUIN, premier adjoint,*
- *M. GRAILLOT, maire de Vesaignes-sous-Lafauche et M. HABERT, second adjoint,*
- *M. BRAYER, vice-président de la communauté de communes Meuse Rognon chargé du développement économique et de la politique territoriale de santé,*
- *Solène D'INCA et Clément MIONE (ERG),*
- *Juliette FOURNIL et Romain LACOMME (Agence TACT).*
- *Excusé : ONF*

Ce document entend faire une brève synthèse de la présentation effectuée et des échanges ayant eu lieu. Par commodité, certaines questions posées et échanges sont directement résumés dans le corps du texte.

Pour rappel, l'objectif du comité de suivi est de permettre aux élus municipaux, intercommunaux et à l'ONF, acteur central de la forêt communale, de suivre les avancées du projet. Il s'agit également de proposer un temps d'échanges afin de revenir sur les questions pouvant rester en suspens et de réfléchir à l'utilisation des retombées locales générées par le projet.

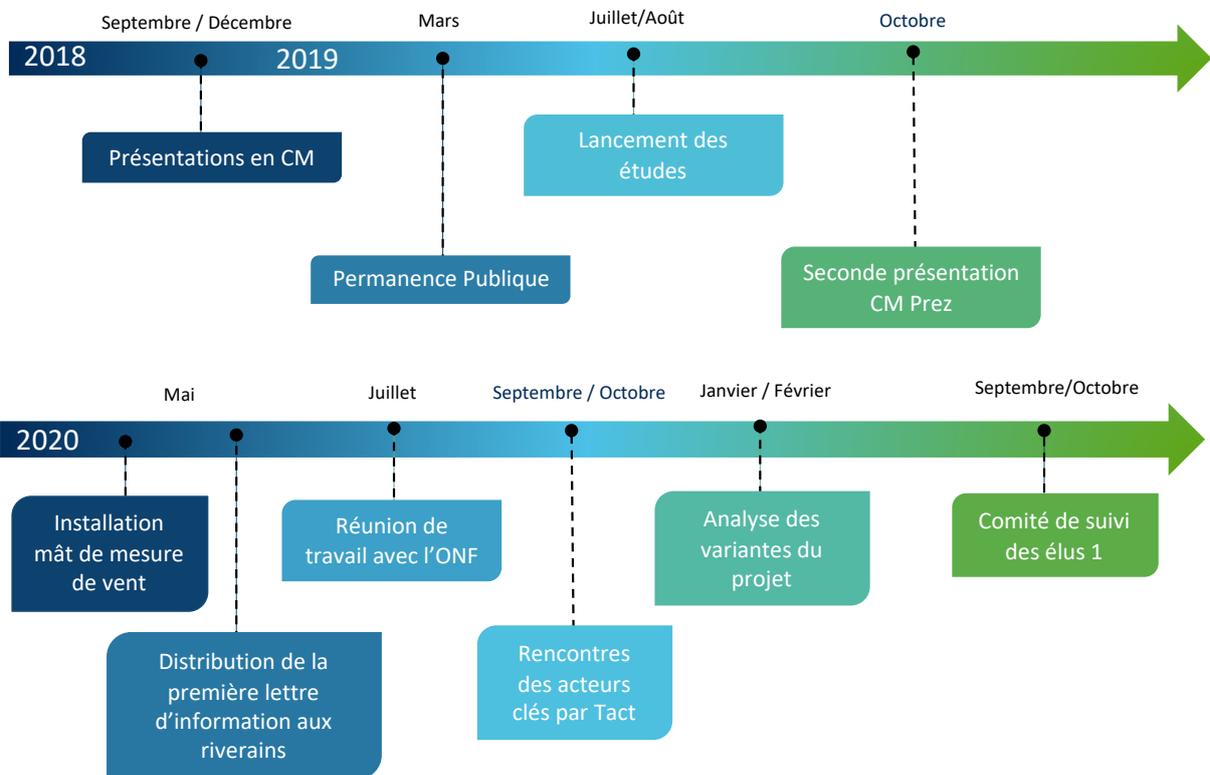
Présentation des éléments finaux du projet

Une présentation de l'implantation retenue des éoliennes a été réalisée. Le projet compte donc 6 machines, 3 sur chaque commune. Il devrait pouvoir alimenter en électricité 12 000 foyers.



Carte d'implantation des éoliennes, version définitive.

Retour sur l'historique de la démarche d'information et de concertation du projet :



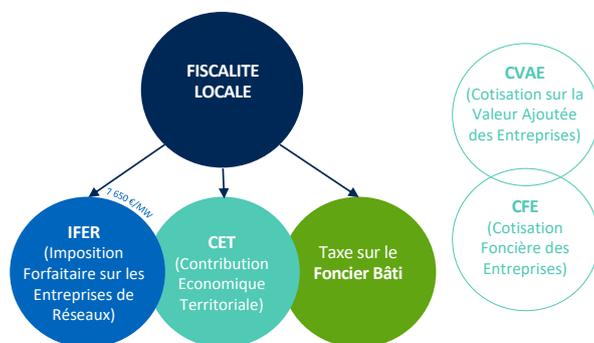
M. le maire de Prez-sous-Lafauche nous signale qu'en juin 2020, lors de la distribution du document d'information relatif au projet ERG, la page Facebook de la commune s'était fait le relai de cette action. Il précise que sur 60 commentaires, seuls deux étaient sceptiques sur le projet. **Pour le moment, ils jugent que le projet ne fait pas débat dans leurs communes respectives, aucun opposant ne s'est manifesté.**

M. Brayer, vice-président de la communauté de communes Meuse Rognon chargé du développement économique et de la politique territoriale de santé, nous précise que les développeurs éoliens engagent peu de démarches de concertation de ce type. En effet, en tant qu'élu il a déjà été amené à se positionner sur des projets éoliens mais n'a pas souvent eu tous les éléments nécessaires pour nourrir sa réflexion. Ce constat est partagé à l'échelle de l'intercommunalité qui a coutume de se ranger derrière l'avis des communes concernées par le projet. Dans cette optique, M. Brayer a souligné apprécier la démarche d'ERG de créer un comité de suivi.

Les élus suggèrent que le maire d'Aillianville, commune sur laquelle est déjà implanté un parc éolien, soit invité au prochain comité de suivi afin de leur faire bénéficier de son expérience.

Les retombées locales :

Afin de présenter les retombées locales et d'initier une discussion sur leur future utilisation, le modèle économique d'ERG est réexpliqué. En tant que développeur et exploitant, la société ERG est présente du début du projet à la fin de la vie du parc, gérant également la maintenance en interne. À ce titre, la société ERG ne revend pas ses parcs, elle ne fait des profits que sur la production d'électricité.



		TFB	CFE	CVAE	IFER	
	Base	226 517	226 517	-	7 650	
	Abattement	0,04	0,056	-	-	Total taxes par échelon administratif
Vesaignes	Taux	7,34%	8,64%	0%	10%	22 074 €
	Retombées	2 055 €	3 495 €	- €	16 524 €	
Prez	Taux	8,43%	12,64%	0%	10%	23 997 €
	Retombées	2 380 €	5 113 €	- €	16 524 €	
Meuse-Rognon	Taux	7,04%	5,64%	26,50%	50%	87 488 €
	Retombées	1 971 €	2 281 €	616 €	82 620 €	
Département	Taux	23,94%	0%	23,50%	30%	56 821 €
	Retombées	6 703 €	- €	546 €	49 572 €	
Région	Taux	0%	0%	50%	0%	1 162 €
	Retombées	- €	- €	1 162 €	- €	
	Total	13 089 €	29 774 €	2 325 €	165 240 €	191 543 €

Les élus municipaux profitent de la présentation du tableau pour rappeler à leur homologue de l'intercommunalité que le projet a toujours été conçu sur des parcelles communales. Cette condition sine qua non permet de faire bénéficier aux communes et aux habitants de toutes les retombées possibles du parc éolien. Ainsi, avec cet apport locatif, ils permettent également de se protéger en cas d'une modification de la fiscalité relative à l'éolien.

Un vif intérêt a été manifesté sur la possibilité qu'ERG s'appuie sur des entreprises locales dans la phase travaux. Bien que la question soit posée très en amont, un volet de la charte d'engagement, document qui recense tous les engagements du futur exploitant vis-à-vis des riverains du projet en termes de maîtrise des impacts et de mesures d'accompagnement, pourrait porter sur cette donnée.

Utilisation des fonds disponibles via les mesures d'accompagnement :

Afin d'accompagner l'insertion territoriale d'un parc éolien, **le développeur peut décider d'allouer une somme appelée « mesure d'accompagnement », destinée à financer des projets locaux. Conditionnés à la réalisation du parc,** ERG contrôle et encadre très fortement ces fonds qui ne peuvent être utilisés que dans certains buts :

- Accompagner la transition énergétique
- Favoriser le développement durable
- Améliorer le cadre de vie
- Stimuler le développement local

Les mesures d'accompagnement ne peuvent subventionner un projet passé ou réalisé, même celui-ci s'inscrit dans le cadre décidé par le développeur.

Quelques exemples de projets concrets qui pourraient être développés avec le soutien des mesures d'accompagnement du parc sont évoqués au cours de la discussion :

- Toiture des bâtiments communaux avec des panneaux photovoltaïques.
- Réaménagement de l'étang communal de Vesaigues pour rendre les berges praticables à la promenade.
- Réaliser des panneaux d'information sur l'éolien en général et le soutien des élus dans le cadre de ce projet.
- Réaliser des initiatives de pédagogies ou de développement touristique qui sensibiliseraient à la transition énergétique.

Points transversaux évoqués au cours de la séance :

- Les échanges menés entre l'équipe projet et l'ONF n'ont pas permis leur présence pour ce premier comité de suivi. Pour autant, un effort tout particulier sera fait pour permettre la présence de l'ONF, selon leurs disponibilités, lors du prochain comité de suivi. À ce titre, les élus ont rappelé que l'ONF était le gestionnaire des forêts communales concernées par le projet. Les élus soulignent que la présence de l'ONF est indispensable.
- Point sur le manque d'inspecteurs ICPE dans le département de la Haute-Marne, ce qui ralentit le traitement des procédures, notamment celui du projet éolien de Reynel, situé à proximité de la zone d'étude et porté par ERG. La question d'un potentiel blocage politique sur l'éolien en forêt dans l'ancienne Région Champagne-Ardenne est abordée.
- Une discussion et des réflexions sur le nom du projet ont été initiées.
- La période des travaux et les nuisances potentielles pour les riverains. Un point sur les principales installations et manœuvres qui doivent être réalisées pour construire un parc éolien a été fait.

- Raccordement : la question du câblage et la manière dont il est conçu, ainsi que son point de passage, est évoquée. Cependant, ERG ne possède pas de visibilité sur la question puisque cette partie est réglementairement laissée à ENEDIS ou RTE (selon le type d'installation) une fois l'autorisation obtenue. Pour autant, ERG souligne que si ENEDIS ou RTE souhaitent se raccorder au poste source le plus proche, cela limiterait les gênes liées à l'enfouissement des câbles et de faire baisser les coûts. Il est également précisé que si le tracé peut suivre celui des parcs ou installations existantes (comme Aillianville), il n'est techniquement pas possible de se raccorder sur le même câble.
- Une installation de stockage d'énergie est en cours de développement sur la commune de Vesaignes. Il s'agit d'un poste permettant de stocker le surplus d'énergies et de le réinjecter dans le réseau. Il se situera à 100 m de l'actuel poste source et fonctionnera via la technologie des batteries.
- Les élus se sont déclarés très intéressés par la journée de l'éolien. Ils souhaitent pouvoir bénéficier de l'expérience d'élus et de riverains d'un parc en forêt en fonctionnement, notamment sur la question du bruit.
- Dans le but de contribuer à travailler à un projet de territoire, les élus souhaitent que les entreprises locales soient sollicitées par ERG lors de la construction du parc. ERG, favorable à cette proposition, souhaite ajouter ce point à une charte d'engagement.
- Sur la question du périmètre réglementaire de l'enquête publique, il a été précisé que toutes les communes situées dans un rayon de 6 kilomètres autour de la zone d'étude seront amenées à se prononcer sur le projet.

À venir :

- Une demi-journée de l'éolien est organisée le 12 juin 2021. Une permanence publique aura lieu entre 13h et 15h puis à 15h les volontaires pourront prendre un bus affrété par ERG pour se rendre dans la Meuse afin de visiter un parc éolien en forêt et y échanger avec les élus locaux de ce parc éolien.
- Un prochain comité de suivi élu sera organisé après l'été.



- ANNEXE 4 -

**Affiche invitation permanence publique mai 2019
Annonce presse**

INVITATION

Permanences publiques

Projet de parc éolien
Vesaignes-sous-Lafauche
et Prez-sous-Lafauche

À partir de 13h
à la mairie de
Prez-sous-Lafauche

À partir de 17h
à la mairie de
Vesaignes-sous-
Lafauche

MARDI 19 MARS 2019

Projet de parc éolien de Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche

EPURON
ERG Group

INVITATION

PERMANENCES PUBLIQUES

MARDI 19 MARS 2019

La société EPURON - Groupe ERG étudie la possibilité de réaliser un parc éolien sur les communes de Vesaignes-sous-Lafauche et de Prez-sous-Lafauche.

Venez vous informer auprès des membres de l'équipe EPURON pour découvrir la zone du projet, et poser toutes vos questions. Nous serons présents pour échanger le mardi 19 mars 2019 :

- de 13h00 à 16h00 en mairie de Prez-sous-Lafauche
- de 17h00 à 20h00 en mairie de Vesaignes-sous-Lafauche

Si vous ne pouvez pas participer à ce moment d'échange, n'hésitez pas à envoyer vos questions à Solène D'INCA, en charge du projet, à l'adresse suivante : s.dinca@epuron.fr

ENVIRONNEMENT

Parc national

“La Meuse à vélo” prend du galon

Ce parcours qui démarre sur le plateau de Langres et qui rejoint la mer du Nord vient d'être intégré au réseau des itinéraires cyclables européens.



“La Meuse à vélo” rejoint le réseau des itinéraires cyclables européens “EuroVelo”. À l'issue d'une candidature qui a duré trois ans, et d'une visite de contrôle de la qualité de la route pour correspondre aux critères du réseau, “la Meuse à Vélo” est officiellement devenue “EuroVelo 19 - La Meuse à Vélo”. L'occasion rêvée pour les cyclistes de tous niveaux, de découvrir à vélo la richesse des villes et villages de France, Belgique et Pays-Bas, débordant d'histoire, de culture et de gastronomie. Ce circuit prend sa source en Haute-Marne, sur le plateau de Langres. Il traverse trois pays et s'étire jusqu'à la mer du Nord en empruntant 1 152 km de voies cyclables. Son passage en France, long de 444 km, débute donc dans la ville fortifiée de Langres, peu avant la source

de la Meuse située au Châtelet-sur-Meuse, pour se terminer à Givet au cœur de la vallée de la Meuse. Une balade faite de paysages de vallées étroites lors de la traversée du massif de l'Ardenne ou de Petites Cités de caractère. En France, le voyage est à parcourir en onze étapes, au rythme d'une par jour, allant de 30 à 50 km. Sur ces onze étapes, l'une fait partie des coups de cœur : Bourmont-Neufchâteau. « Ce parcours est plus difficile à cause du relief. Cependant, des récompenses attendent les plus téméraires : la Petite Cité de caractère de Bourmont, la pelouse calcaire de Circourt-sur-Mouzon, et Neufchâteau, site patrimonial remarquable des Vosges », indique le réseau “EuroVelo” qui fait désormais la promotion de ce circuit déjà bien connu en Haute-Marne.

Informations pratiques : La Meuse à Vélo : <http://meuseavelo.eu>
L'Agence régionale du tourisme Grand Est : www.tourisme-champagne-ardenne.com ; www.grandest.fr

NATURE

Biodiversité : le rôle des prairies inondées

Dimanche 24 mars, la Ligue de protection des oiseaux organise une sortie pour découvrir la vallée de la Voire en période des eaux hautes. Pendant cette balade d'environ 5 km (entre Puellemontier et Longeville-sur-la-Laines, près de Montier-en-Der), le public pourra comprendre le rôle crucial joué par les prairies inondées, pour le maintien de la biodiversité : sites de reproduction pour certains poissons, zones de halte migratoire pour les oiseaux aquatiques, sélection des plantes adaptées au phénomène d'immersion temporaire, etc. Des jumelles et des longues-vues seront mises à la



disposition des participants et leur permettront de découvrir l'avifaune locale ou de passage : grues cendrées, cygnes tuberculés, hérons cendrés, grandes aigrettes et aigrettes garzette, faucons crécerelle, canards de surface et fuligules, limicoles et bien d'autres espèces d'oiseaux attirés par cette zone humide.

Rendez-vous dimanche 24 mars, à 8 h 30, devant l'église de Longeville-sur-la-Laines (commune de Rives dervoisées).
Fin de la sortie : 12 h. Renseignements et inscriptions au 03.26.72.54.47.

NOTEZ-LE

Permanences

pour un nouveau projet éolien

La société Épuron organise deux permanences publiques au sujet du projet éolien de Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche. « L'objectif de cette permanence est d'échanger autour de l'éolien et de faire découvrir la zone du projet », explique la société. Le public qui le souhaite sera donc reçu mardi 19 mars à partir de 13 h en mairie de Prez-sous-Lafauche puis de 17 h à 20 h en mairie de Vesaignes-sous-Lafauche.

Cigéo : conférence de Mirabel et du Cedra à Brottes

Initialement prévue salle Niederberger à Chaumont, le 18 février, la conférence avait été annulée car la salle n'était manifestement plus disponible. Les associations Mirabel et le Cedra ont reprogrammé le rendez-vous. La conférence aura lieu le 4 avril à 20 h à la salle des fêtes de

Brottes près de Chaumont. Le thème : “Cigéo, chronique d'un échec annoncé. Quelles alternatives ?” Les intervenants sont : Bertrand Thuillier, ingénieur et docteur ès Sciences, ainsi que Bernard Laponche, physicien nucléaire, consultant international dans les domaines de l'énergie et de l'efficacité énergétique.

Il n'y aura pas de chasse dans la réserve intégrale

Plusieurs réserves formulées à l'issue de l'enquête publique concernant le Parc national ont été suivies par le groupement d'intérêt public. Elles ont été évoquées mardi soir en assemblée générale.



Les travaux se sont déroulés au cinéma A l'Affiche, à Chaumont.



Le décret de création par le Conseil d'Etat est attendu d'ici début novembre 2019.

Longtemps, les élus des communes susceptibles d'adhérer au Parc national auront entendu qu'elles bénéficieraient d'une attention - financière, s'entend - toute particulière de la part de l'Etat. Un coup de pouce bienvenu dans un contexte national de baisse de dotations générales de fonctionnement (DGF).

Las ! Mardi soir, lors de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public à Chaumont*, le directeur, Hervé Parmentier, et le préfet, Elodie Degiovanni, leur ont appris que, finalement, il n'y aurait pas de DGF « spécifique » pour les villages situés en cœur de parc, mais une stricte application « du droit commun ». Une annonce qui a « fait bondir » Sébastien Riottot, président de la FDSEA 52. Avec le maire de

Baissey, il a d'ailleurs été le seul à avoir véritablement réagi à l'information. Ce qui a amené la représentante de l'Etat à assurer avoir alerté le gouvernement sur cette question, évoquant la possibilité « d'un régime dérogatoire » à

présenter dans le prochain projet de loi de finances. Parmi les autres modifications apportées à l'avant-projet de charte, citons l'interdiction de la chasse dans la réserve intégrale (3 000 ha en forêt d'Arc et Châteauvillain), où ne sera

pratiquée que la régulation, ou encore le refus d'introduire des truites arc-en-ciel dans les cours d'eau.

En revanche, le GIP n'a pas suivi la recommandation des commissaires enquêteurs de proposer deux jours non chassés sur le territoire, ou celle d'exclure, comme le souhaitent leurs propriétaires, la chartreuse et la tuilerie de Lugny (Côte-d'Or) du cœur de parc. Toutefois, devait préciser à ce sujet Marcel Jurien de la Gravière, président du GIP, « nous allons proposer une rencontre aux propriétaires et voir s'il y a possibilité de répondre à leurs inquiétudes. D'ici la prochaine assemblée générale (Ndlr : en juin), on peut faire bouger les lignes, un petit peu. »

L. F.

* Le Journal de la Haute-Marne du 13 mars.

Maison du parc : Arc et Auberive candidats

Siège administratif. En marge des travaux, nous avons appris que quatre sites s'étaient finalement portés candidats pour accueillir la Maison du parc, c'est-à-dire le siège administratif et technique du parc national : deux en Côte-d'Or, deux en Haute-Marne. Ce sera, de ce côté-ci du territoire, Auberive et Arc-en-Barrois, mais finalement pas Châteauvillain. C'est à l'Etat qu'il reviendra d'arbitrer entre les quatre options.

Hommage. L'assemblée générale s'est ouverte par un hommage à Jean-Marc Belin, vice-président de la Fédération de chasse de la Côte-d'Or, disparu en février.

Economie. Le nombre de projets de nature économique ayant répondu à l'appel lancé par le GIP s'élève aujourd'hui à 53 : parmi eux, huit concernent la filière bois, quinze l'agriculture, 25 le tourisme.

CH1056992-1

PORTES OUVERTES du 15 AU 17 MARS



FORD CHAUMONT
Route de Langres
52000 Chaumont

Crédit auto à **0%**

TAEG FIXE de 12 à 48 mois avec 2 000 € d'apport.
Pour 10 000 € empruntés :
48 mensualités de 208,34 €
Montant total dû : 10 000 €.



UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

*Apport minimum 20%. Exemple pour 10 000 € empruntés et 2 000 € d'apport : 48 mensualités de 208,34 €. Taux Annuel Effectif Global Fixe : 0% (Taux débiteur fixe : 0% l'an). Montant total dû par l'emprunteur : 10 000 €. Coût du crédit pris en charge par Ford Credit. Produit Assurance Emprunteur assuré par AXA France Vie, SIREN 310 499 959 (RCS Nanterre) et AXA France IARD, SIREN 722 057 460 (RCS Nanterre). Décès Incapacité dès 6,88 €/mois en sus de la mensualité, TAEA de 1,61%, coût total de l'assurance : 330,24 €. Délai légal de rétractation. Si acceptation par Ford Credit. RCS Versailles 392 315 776, N° ORIAS 07 009 071. Offre réservée aux particuliers pour toute commande d'un véhicule Ford (hors KA+ Essential, Nouvelle Focus, Focus RS, Fiesta ST, Mustang, Transit Connect, Tourneo et Transit Custom, Transit 2 Tonnes et Ranger sauf Double Cabine), du 07/01/19 au 21/01/19, dans les concessions participantes.



– ANNEXE 5 –

Bulletin d'information n°1 (juin 2020)



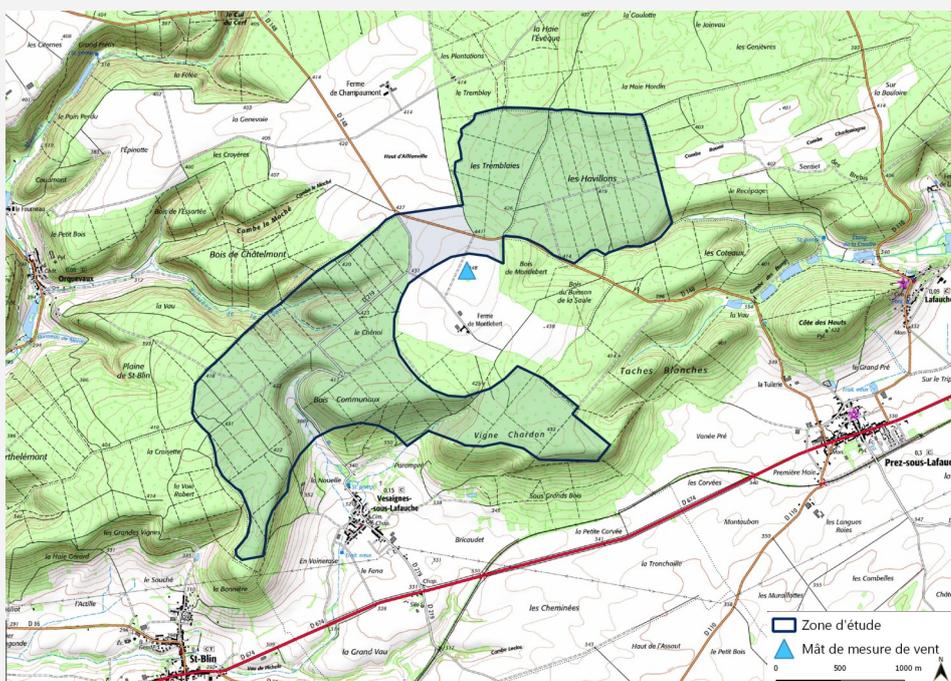
BULLETIN D'INFORMATION N°1 – Un projet éolien sur votre commune

Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche

Juin 2020

LE PROJET EOLIEN AVANCE :

Les premiers contacts entre la société EPURON et les élus des communes de Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche ont eu lieu fin **2018**. Après une présentation aux conseillers municipaux des deux communes, les élus ont pris une délibération favorable pour permettre d'initier les études sur la zone de projet.



Cette zone vous a été présentée lors d'une permanence publique dans les mairies d'implantation du projet le 19 mars 2019. Lors de cette journée, nous avons échangé avec les riverains présents sur l'éolien en France et plus particulièrement dans la région, ainsi que les étapes de développement d'un projet. Actuellement, nous en sommes à l'étape de réalisation des études : études de vent, paysagère, environnementale et acoustique. Ces études vont permettre d'étudier la biodiversité, le potentiel en vent et les enjeux paysagers de la zone d'étude et plus largement du territoire.

EPURON DEVIENT ERG DEVELOPPEMENT FRANCE :

Je profite de cette lettre d'information pour vous annoncer qu'après avoir rejoint le Groupe ERG en 2018, **la société EPURON a définitivement pris le nom de ERG DEVELOPPEMENT FRANCE** depuis le 1^{er} janvier 2020. L'équipe développement, quant à elle, reste inchangée, et se voit renforcée par l'expertise d'un groupe, qui fait partie des leaders européens en matière de production d'énergies vertes.

L'ensemble de l'entreprise ERG se joint à moi pour vous témoigner tout notre soutien face à cette crise sanitaire et nous restons à votre disposition pour toute question complémentaire sur le projet.



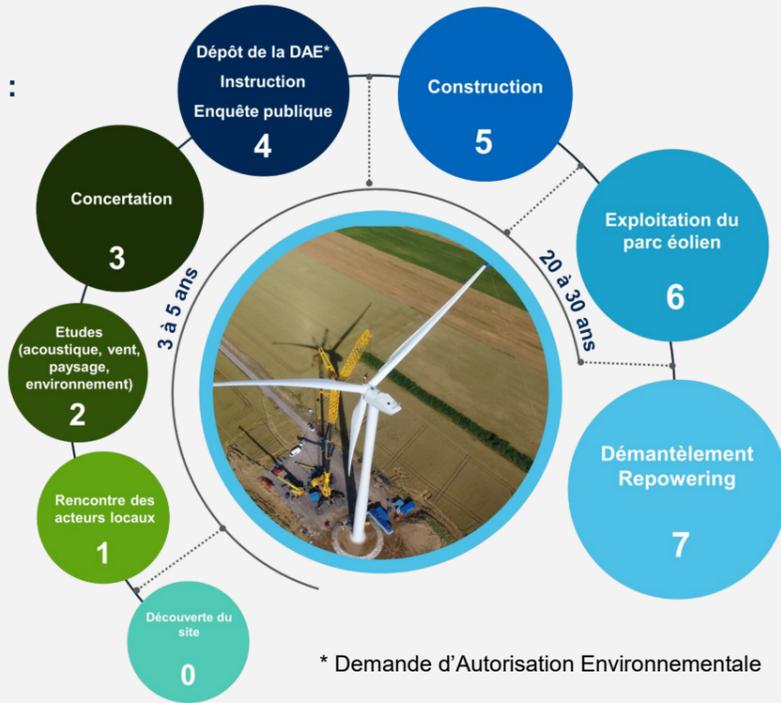
Solène D'INCA
Chef du projet éolien



LES ETAPES D'UN PROJET EOLIEN :

Un projet éolien s'étale sur plusieurs années, avec une phase de développement de 3 à 5 ans, une phase de construction, et une phase d'exploitation du parc pendant 20 à 30 ans.

ERG sera présent durant toute la durée de vie du parc éolien, la société étant propriétaire-exploitante des parcs. Ainsi nous resterons votre interlocuteur unique jusqu'au démantèlement ou repowering des machines.



POINT SUR LES ÉTUDES EN COURS :

Étude acoustique :

L'étude acoustique se déroule en trois étapes. Lors de la campagne de mesures, des microphones sont placés au niveau des habitations les plus proches de la zone de projet afin de déterminer le niveau de bruit actuel. Une fois les modèles et les implantations définis, l'expert acousticien simule numériquement les niveaux sonores que les éoliennes pourraient générer près de ces lieux de vie. Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, il analyse les simulations et définit si nécessaire des mesures de réductions des émissions sonores (bridages). Après la construction du parc, ces mesures seront vérifiées par une campagne de réception acoustique.

Réalisée sur un mois, l'étude acoustique sera lancée durant l'hiver 2020 - 2021.



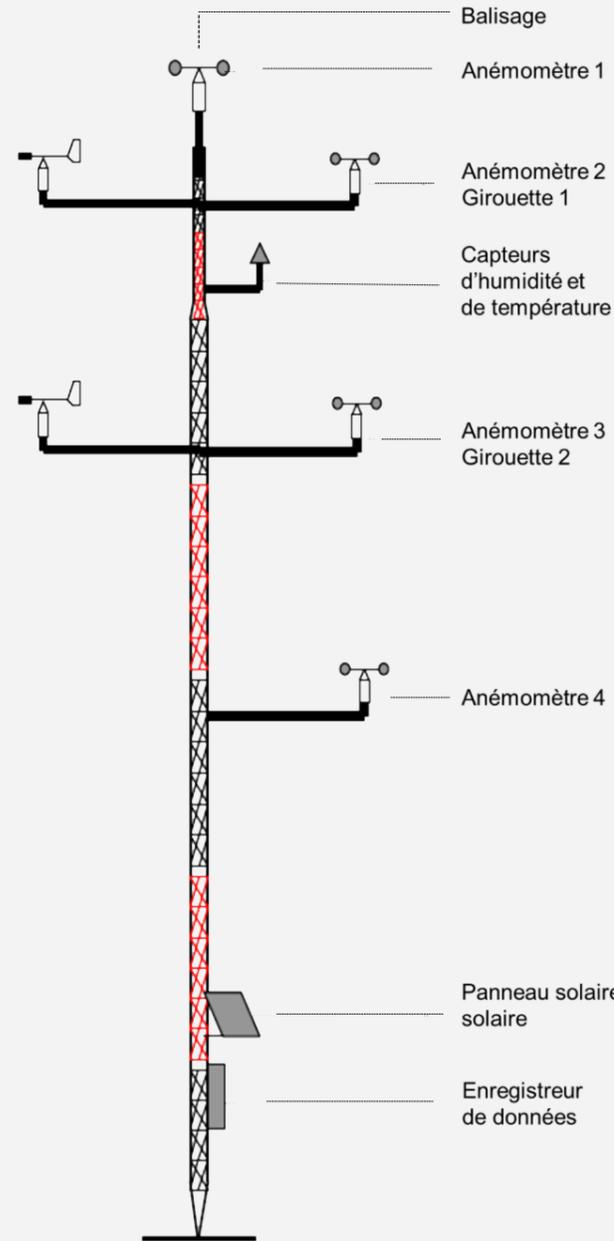
Étude environnementale :

L'étude environnementale a débuté en août 2019 pour une durée de 18 mois. Les experts recensent l'ensemble des espèces et habitats présents sur un périmètre large autour du projet et identifient leur comportement sur un cycle biologique complet, ce qui nous permettra d'optimiser l'implantation des éoliennes, tout en préservant l'activité de ces espèces.



Étude paysagère :

L'étude paysagère permet d'analyser le paysage et sa capacité à absorber un nouveau projet. Lancée en octobre 2019, l'analyse dure 6 à 8 mois. Les paysagistes recensent également les monuments historiques dans un périmètre de 20 km autour de la zone d'étude. Ils réaliseront des photomontages pour apprécier l'intégration du parc dans le paysage local.



Les girouettes analysent la direction du vent

Les anémomètres mesurent la vitesse du vent

Étude de vent :

Un mât de mesure de vent a été installé mi-mai près de la ferme de Montlebert à Vesaignes-sous-Lafauche. Il restera en place pendant au moins un an.

À quoi sert un mât de mesure ?

Le mât est une véritable station météorologique : il mesure avec une très grande précision le profil du vent sur site. Il enregistre sa vitesse, sa direction, ainsi que le taux d'humidité dans l'air et la température à chaque instant.

Comment les données sont-elles collectées et utilisées ?

Un panneau solaire alimente toutes les installations du mât de mesure et un enregistreur collecte les données. Ces résultats (vitesse et direction des vents, température, humidité) sont transmis par satellite puis analysés par un bureau d'étude. Ils seront croisés aux données des stations Météo France les plus proches pour orienter les choix d'implantation et le gabarit des éoliennes, mais aussi pour évaluer précisément la production d'électricité.

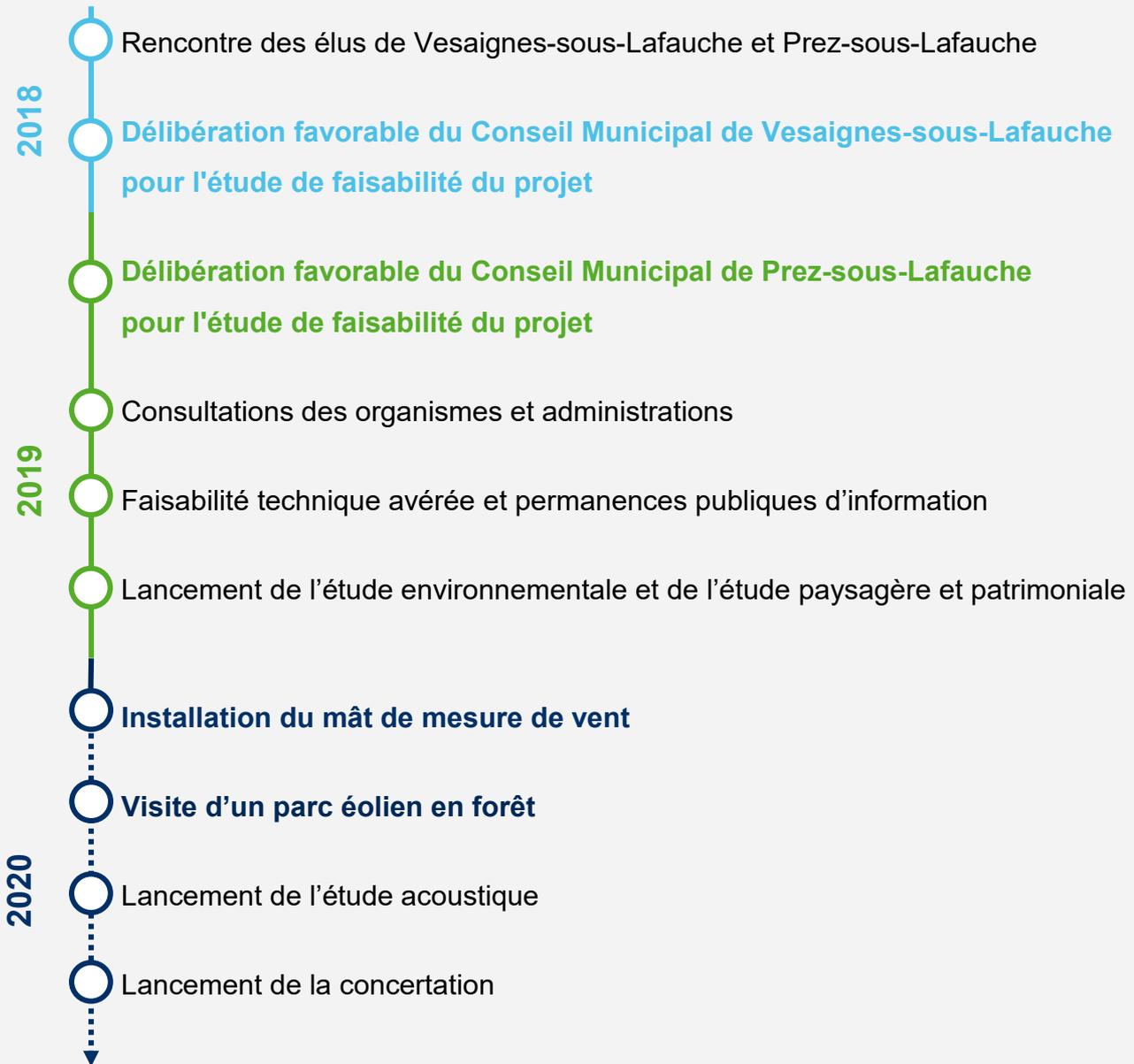
Pourquoi le mât est installé à cette emplacement ?

Afin d'avoir une mesure idéale du vent le mât doit être placé :

- Sur un point en hauteur,
- Proche de la zone de projet,
- Éloigné des obstacles majeurs à l'écoulement du vent, comme les habitations.



LES DATES CLÉS DU PROJET :



Concertation et information

Si vous souhaitez que nous abordions une thématique particulière lors des prochaines lettres d'information ou pendant la phase de concertation, n'hésitez pas à nous en faire part aux coordonnées ci-contre.

Retrouvez toutes les informations sur ce projet sur notre page internet dédiée : www.ergfrance.fr > Onglet « Nos réalisations », « Parc éolien de Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche ».



Contact

Solène D'INCA

Email : sdinca@erg.eu

Téléphone: 06 31 57 07 83



– ANNEXE 6 –

Panneau informatif sur la pose du mât de mesure

MAT DE MESURE DE VENT



ERG développe un projet de parc éolien sur les communes de Vesaignes-sous-Lafauche et de Prez-sous-Lafauche. Ce projet s'inscrit dans les politiques nationale et territoriale de développement des énergies renouvelables.

À quoi sert un mât de mesure de vent ?

Le mât est un appareil météorologique à mesure avec une très grande précision le potentiel de vent et permet de mesurer, en continu, dans une tour de 100 mètres de hauteur, les données météorologiques. Les données de mesure sont envoyées en temps réel au mât par un système de communication sans fil. Les données de mesure sont envoyées en temps réel au mât par un système de communication sans fil.

Toutes les données sont accessibles de façon mobile à distance le plus adapté.



Les données de mesure de vent et de vent d'été de projet



Comment les données sont-elles collectées et utilisées ?

Les données sont envoyées en temps réel au mât de mesure et un ordinateur collecte les données. Ces données sont envoyées en temps réel au mât de mesure et un ordinateur collecte les données. Ces données sont envoyées en temps réel au mât de mesure et un ordinateur collecte les données.

Comment les données sont-elles collectées et utilisées ?

Les données sont envoyées en temps réel au mât de mesure et un ordinateur collecte les données. Ces données sont envoyées en temps réel au mât de mesure et un ordinateur collecte les données.

Pourquoi a-t-il un ballast équilibrant sur le mât ?

On cherche à rendre le mât, une balise éolienne sur le poteau le plus haut du mât de mesure. Elle est équipée d'un système de mesure de vent et de données de vent. Elle est équipée d'un système de mesure de vent et de données de vent.

Les données de mesure de vent et de vent d'été de projet

Les données de mesure de vent et de vent d'été de projet

PROJET EOLIEN VESAINES-SOUS-LAFAUCHE ET PREZ-SOUS-LAFAUCHE





- ANNEXE 7 -

Programme de la journée de l'éolien (juin 2021)

Dans le cadre du projet, ERG
(anciennement EPURON) vous convie à :

Une journée de l'éolien

Le samedi 12 juin 2021
de 13h à 18h

Visite d'un parc éolien à partir de 15h

PROGRAMME

Permanence d'information

À partir de 13h00

L'équipe ERG sera présente à l'école de Prez-sous-Lafauche entre 13h et 15h.
Venez échanger et découvrir l'implantation des éoliennes.

Visite d'un parc éolien

Départ à 15h00

Départ de l'école en car jusqu'au parc éolien de Bonnet (55)

16h00 - 17h00

Visite du parc éolien de Bonnet

Retour à 18h00

Arrivée à Prez-sous-Lafauche

Cette visite est accessible à tous, adultes comme enfants. Pour des questions de sécurité, les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents pendant toute la visite.

INSCRIPTION

Si la visite vous intéresse, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer **avant le vendredi 11 mai** :

- le nom et prénom des participants
- votre commune de résidence
- un numéro de téléphone

Tél. : 06 31 57 07 83

Email : sdinca@erg.eu

Dans le cadre du projet éolien, ERG
(anciennement EPURON) vous convie à :

Une journée de l'éolien

Le samedi 12 juin 2021

de 13h à 18h

Visite d'un parc éolien à partir de 15h

Ne pas jeter sur la voie publique

ERG DEVELOPPEMENT FRANCE
16 Boulevard Montmartre
75009 PARIS

PROGRAMME

Permanence d'information

À partir de 13h00

L'équipe ERG sera présente à la mairie de Prez-sous-Lafauche entre 13h et 15h. Venez échanger et découvrir l'implantation des éoliennes.

Visite d'un parc éolien

Départ à 15h00

Départ de la Mairie en car jusqu'au parc éolien de Bonnet (55)

16h00 - 17h00

Visite du parc éolien de Bonnet

Retour à 18h00

Arrivée à Prez-sous-Lafauche

Cette visite est accessible à tous, adulte comme enfant. Pour des questions de sécurité, les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents pendant toute la visite.

INSCRIPTION

Si la visite vous intéresse, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer **avant le vendredi 11 juin** :

- le nom et prénom des participants
- votre commune de résidence
- un numéro de téléphone

Tél. : 06 31 57 07 83

Email : sdinca@erg.eu



– *ANNEXE 8* –

Compte-rendu Atelier n°1 : Usages de la forêt (juillet 2021)



PROJET EOLIEN DES VENTS COMMUNAUX

ATELIER DE TRAVAIL

Compte-rendu de l'atelier n°1 du 20 juillet 2021



Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur les communes de Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche, ERG a décidé de mettre en place, avec l'aide de l'agence Tact, un dispositif d'information et de concertation afin d'associer de près les parties prenantes locales au développement de ce projet et leur permettre de s'exprimer à ce sujet.

Ce dispositif comprend notamment l'organisation d'ateliers thématiques autour du projet.

Ce compte rendu entend synthétiser la présentation et les échanges qui ont eu lieu. Il est mis à disposition des participants et soumis à leur relecture. Les propos recueillis sont retranscrits de manière anonyme. Afin de faciliter la lecture, les questions ou remarques de la salle sont insérées directement dans le corps du compte-rendu, ainsi que des éléments de réponses qui n'auraient pas été énoncés lors de la séance.

Lors de ce premier atelier, le mardi 20 juillet, étaient présents :

- **Solène d'Inca** – ERG, en charge du développement du projet éolien
- **Chloé Chadeau** et **Anass Azhar** – ERG, responsable environnement et ingénieur foncier
- **Juliette Fournil** et **Romain Lacomme** – Agence Tact, en charge de l'information et de la concertation sur le projet éolien
- **M. Graillet**, maire de Vesaignes-sous-Lafauche,
- **M. Habert**, 1^{er} adjoint de Vesaignes-sous-Lafauche,
- **M. Jacquiez**, chasseur locataire des bois communaux de Vesaignes-sous-Lafauche,
- **M. Courteaux**, conseiller municipal de Prez-sous-Lafauche et chasseur,
- **M. Horiot**, habitant de Prez-sous-Lafauche.

Étaient absents et excusés : M. Mocquet, maire de Prez-sous-Lafauche et M. Trommschlager, chasseur locataire des bois communaux de Prez-sous-Lafauche.

L'ONF a également été convié, par l'équipe projet et par les Maires des deux communes d'implantation. Malheureusement, dans l'attente d'une décision en interne quant à la participation de l'ONF à ce type de rencontre, les personnes conviées ont décliné l'invitation. Les élus soulignent que la présence de l'ONF est pour eux indispensable et regrettent son absence malgré plusieurs prises de contact. À ce titre, ils rappellent que l'ONF est le gestionnaire des forêts communales concernées par le projet.

PRÉSENTATION DE LA DEMARCHE

INTRODUCTION

Cet atelier a plusieurs objectifs qui ont été présentés au début de la séance :

- Présenter l'avancement du développement du projet étudié,
- Échanger autour des pratiques et usages de la forêt,
- Discuter de futurs engagements ou mesures d'accompagnement relatives à l'usage de la forêt,
- Répondre à toutes les questions des invités.

L'objectif de ces discussions est de mieux saisir les usages locaux de la forêt afin de configurer un projet de moindre impact. Les ateliers ont pour but d'aboutir à la rédaction concertée d'une **charte d'engagements** qui recense les engagements de l'exploitant en termes d'information et de maîtrise des impacts, au-delà de ses obligations réglementaires.

Ces temps d'échanges se sont déroulés dans le respect des normes sanitaires liées à la COVID-19. De ce fait, les participants avaient été invités à s'inscrire au préalable. Le port du masque était obligatoire et du gel hydro-alcoolique était mis à disposition.

Il a été reprecisé, à la suite d'une question d'un participant, que l'ONF n'avait qu'un avis consultatif à donner dans le cadre de la demande d'autorisation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

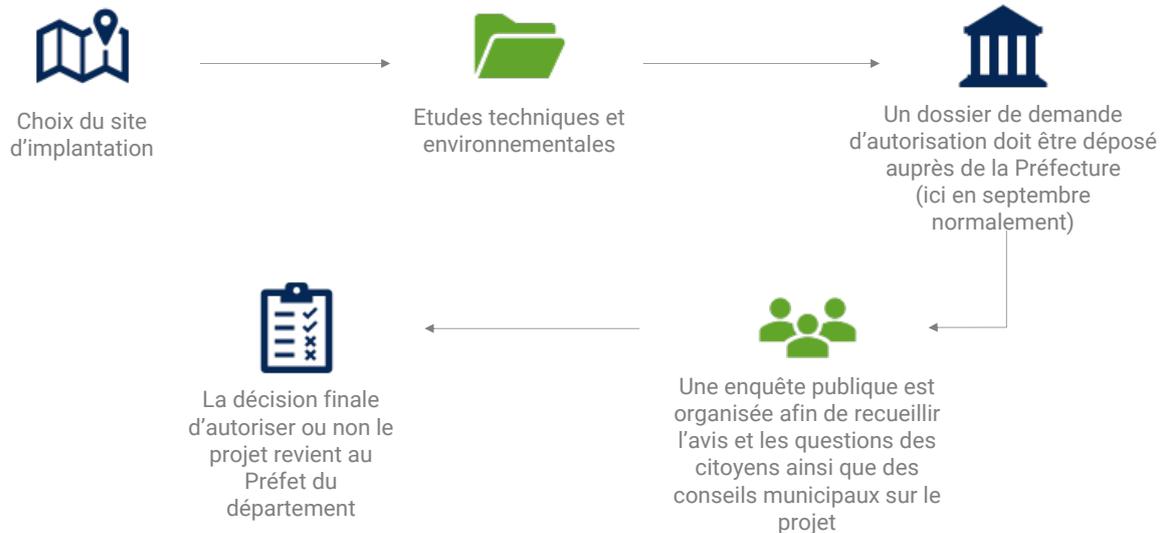


Schéma de la procédure ICPE

PRESENTATION DES INTERVENANTS

> **La société ERG** est une société italienne qui possède plus de 80 ans d'expérience dans le secteur de la production d'énergie. Auparavant orientée sur les énergies fossiles, ERG s'est engagée depuis une quinzaine d'année sur le chemin de la transition énergétique. Aujourd'hui, la société est active dans la production d'énergies renouvelables, solaire, éolien ou hydroélectrique à l'échelle européenne. Le groupe ERG est présent tout au long de la vie de ses parcs éoliens : de l'identification du site en passant par le développement du projet jusqu'à l'exploitation et son démantèlement, ou renouvellement.

> **L'agence Tact** accompagne les grands projets d'infrastructure et de transition énergétique et les territoires qui les accueillent ou les portent. Les trois quarts de son activité sur les projets d'énergie renouvelable (éolien et méthanisation). L'agence travaille également sur des carrières et sur le risque d'inondation. Elle accompagne des porteurs de projet privés ou publics sur les aspects suivants : pilotage et gouvernance, information, pédagogie et concertation selon les marges de discussions définies.

Il faut savoir que le développement éolien est soumis à une réglementation et à des contraintes techniques extrêmement strictes. Les marges de discussion sont donc peu nombreuses mais l'objectif est, ici, de les saisir autant que possible.

Le schéma ci-contre permet de situer l'atelier n°1 sur les usages de la forêt dans l'ensemble de la démarche d'information et de concertation souhaitée par ERG :

PRÉSENTATION DE L'IMPLANTATION RETENUE

Préalablement, un retour sur l'implantation retenue et les contraintes qui pèsent sur le développement éolien a été réalisé. Un support papier de 5 pages permettait de résumer l'ensemble des éléments essentiels du projet pour les participants.



PROJET DE PARC ÉOLIEN DE VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHE ET PREZ-SOUS-LAFAUCHE

ATELIER USAGERS DE LA FORÊT

20 juillet 2021

Ordre du jour :

- Le projet : où en est-on ?
- Temps d'échanges : quels usages actuels ?

Objectifs de la réunion :

- Informier de l'état d'avancement du projet en cours
- Présenter la démarche d'information et de concertation menée en parallèle
- Echanger ensemble sur les usages actuels du site
- Répondre à toutes vos questions
- Parvenir à l'écriture de la partie dédiée de la Charte d'engagements qui explique comment les usages associatifs et professionnels de la forêt pourront coexister avec ceux induits par l'existence du parc éolien et qui recensera les engagements de l'exploitant en terme d'information et de maîtrise des impacts.

LES RETOMBÉES FISCALES

Un parc éolien est une entreprise qui s'installe sur le territoire et paye des impôts locaux.



Tableau récapitulatif des retombées du projet

	IFER	CFE	CVAE	IFER	Loyer	Total
Yvestignes						
Année	7,24%	0,64%	0%	10%	-	-
Revenants	2 392 €	1 464 €	- €	16 534 €	32 400 €	54 414 €
Prez						
Année	7,24%	0,64%	0%	10%	-	-
Revenants	2 295 €	1 110 €	- €	16 534 €	32 400 €	56 339 €
Communes						
Année	7,24%	0,64%	36,50%	50%	-	-
Revenants	1 871 €	2 261 €	616 €	82 638 €	-	87 486 €

TEMPS D'ÉCHANGES

À l'aide des cartes à disposition :

- Quels sont les usages existants ?
- Quelles mesures sont nécessaires pour favoriser une coexistence entre le futur parc et ces activités ?

Un autre atelier « Intégration locale » permettra de discuter avec d'autres acteurs et de poursuivre la rédaction de la Charte d'engagements. Les échanges réguliers menés avec les élus depuis le démarrage du projet ainsi que les temps réalisés à destination de la population ont déjà permis de faire émerger certains aspects.

Calendrier prévisionnel

Été 2021	Automne 2022	Automne 2023
Finalisation étude d'impacts Dépôt Demande d'Autorisation Environnementale	Instruction administrative et Enquête publique	Autorisation préfectorale
		Construction Mise en service

ÉTAPES ET CHIFFRES CLÉS

- Été 2018 : Déclaration de projet
- Sept - Déc 2018 : Permis de construire
- Mars 2019 : Permis de construire
- Été 2019 : Déclaration de projet
- Mai 2020 : Déclaration de projet
- Hiver 2021 : Déclaration de projet
- Avril 2022 : Déclaration de projet

6 éoliennes réparées de manière égale sur les 2 communes

- Entre 150 et 180 m de hauteur en bout de pale
- Entre 18,8 et 24 MW de puissance totale installée, = 12 000 foyers alimentés en électricité, soit un peu plus de la totalité des habitants Entrecommunauté Meuse-Rognon
- 750 m entre le parc et la première habitation
- 32 400 € par an et par commune (loyers)

ÉVALUATION DES IMPACTS

Une fois le choix de la variante fait (étude d'impacts peut être rédigée). Elle vise à évaluer les impacts de la variante d'implantation retenue afin de les éviter, les réduire ou les compenser concernant :

- L'environnement (sol, eau, air)
- Les riverains (distance aux éoliennes, bruit, ombres)
- La biodiversité (oiseaux, chauves-souris et autres espèces présentes)
- Le paysage
- Le patrimoine



Extrait du support papier distribué aux participants

Afin de présenter à l'ensemble des participants les implantations retenues, des plans en format A0 ont été fournis. Ces plans présentaient l'ensemble des aménagements nécessaires à la construction et à l'exploitation d'un parc éolien (chemin à renforcer ou à créer, virages d'accès, espace de stockage du matériel, grue de montage...) et l'ensemble des coupes de bois prévues (défrichement pour les éléments permanents, et déboisement – coupe rase – pour les éléments temporaires). Les chiffres associés à ces coupes de bois ont été présentés.

Tous les participants, assis autour de la même table, pouvaient alors s'appuyer sur la carte pour spatialiser leurs remarques. Des gommettes étaient à disposition pour faciliter la compréhension.



Cartes ayant servies de support à la discussion

CONTENU DES ÉCHANGES

LES PÉRIODES DE CHASSE ET LA CONSTRUCTION DU PARC

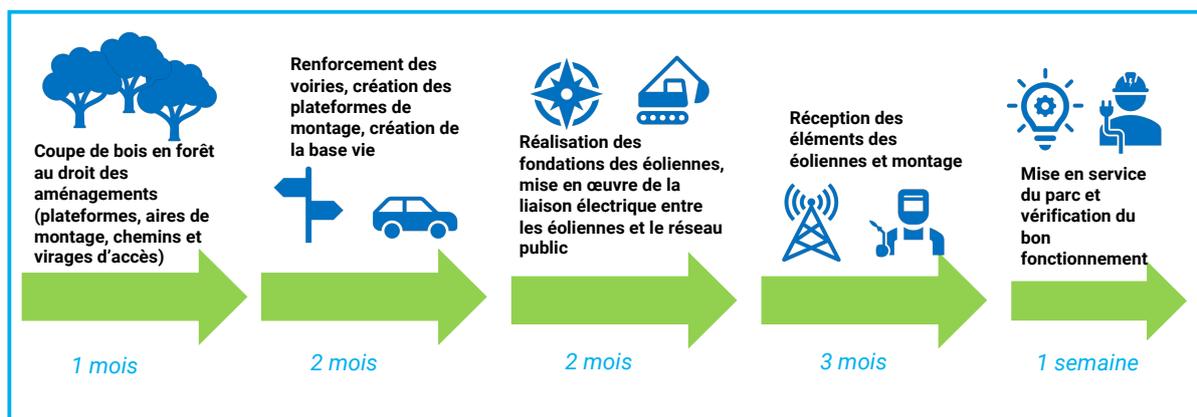
Le principal usage de la forêt discuté lors de cet atelier, à la vue de l'absence de l'ONF, est la chasse. L'activité de promenade et de randonnée ne se structure pas en association locale (aucun chemin de Vesaignes-sous-Lafauche n'est, par exemple, recensé pour la pratique de la randonnée), néanmoins de nombreux visiteurs empruntent les traverses forestières, et ce avec des engins motorisés.

La période de chasse, entre les pratiques de l'approche et de la battue, court sur une période allant de mi-septembre à la fin du mois de mai. Généralement, la DREAL impose aux porteurs de projet de ne pas réaliser de travaux entre mars et octobre, périodes de nidifications et d'élevage des jeunes qui sont propices au développement de la biodiversité.

Suite à la visite de site réalisée le 12 juin dernier, M. Graillot souhaite rapporter les propos du maire de Bonnet sur la question de la chasse. En effet, selon l' élu de la Meuse, les chasseurs n'ont été dérangés que lors des travaux liés à l'installation du parc éolien en forêt, mais le choix des jours de travaux a permis de limiter cet impact. Une indemnisation des périodes de chasse manquées avait également été mise en place.

Des inquiétudes sont formulées par les participants sur l'impact à long terme du dérangement sur la faune locale lié aux travaux du parc éolien. Le passage de visiteurs sur les terrains loués à Vesaignes-sous-Lafauche, pour la chasse est un phénomène regretté par les chasseurs locaux. Ainsi, les chasseurs sont inquiets des possibles « curieux » que le chantier d'installation d'un parc éolien pourrait faire venir et ajouter sur site.

Pour rappel, le schéma ci-contre détaille les délais d'un chantier lié à un parc éolien seront les suivants :



LES PROPOSITIONS D'ENGAGEMENT À PLACER DANS LA CHARTE

Ce document a vocation à recenser tous les engagements du futur exploitant (ERG) vis-à-vis du territoire et de ses habitants en termes de maîtrise des impacts et d'information au-delà de ses obligations réglementaires. En effet, ERG reste propriétaire des parcs éoliens qu'il développe de manière à en assurer l'exploitation voire la maintenance. Ainsi, dès le développement du projet, des engagements peuvent porter sur les 20-30 années d'exploitation. L'objectif est d'intégrer la Charte au dossier de demande d'Autorisation environnementale. Ainsi, certains de ses éléments pourront être repris dans le futur arrêté d'autorisation.

Deux types d'engagements seront regroupés :

- ceux liés aux obligations réglementaire de l'exploitant,
- ceux issus des échanges avec les citoyens et élus tout au long du développement.

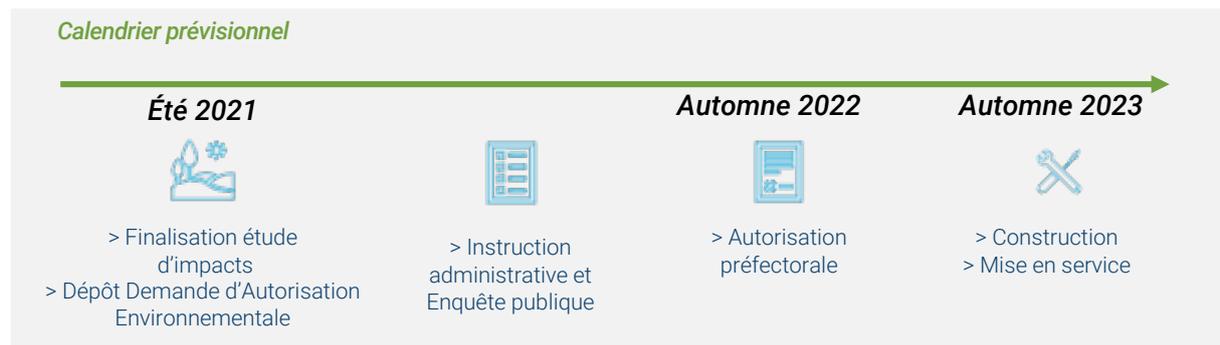
Les points suivants sont des propositions d'engagement à intégrer à la Charte mais seront soumis à validation de la part des élus et ajoutés aux propositions des autres membres des futurs ateliers :

- Financer l'entretien des barrières permettant de réguler les allers et venues des véhicules motorisés sur les chemins empruntés par les chasseurs. La possibilité de poser, aux frais des porteurs de projet, une nouvelle barrière doit être étudiée.
- Communiquer sur la campagne de réception (réglementaire) du bruit réalisé par les machines, une fois le parc mis en service.
- Entretien, avec des produits biologiques et des méthodes raisonnées et adaptées, les abords des éoliennes.

Les éléments suivants ne sont pas susceptibles d'être ajoutés à une charte d'engagement mais sont essentiels à la suite du développement du projet des Vents Communaux :

- ERG s'engage à revenir **individuellement** vers les chasseurs et usagers de la forêt sur la question de l'indemnisation des impacts du chantier sur la période de chasse.
- Les porteurs de projet transmettront le compte-rendu à M. Trommenschlager et se tiendront à sa disposition pour échanger avec lui.
- Mettre en relation toutes personnes intéressées avec des chasseurs qui ont l'habitude de pratiquer cette activité à proximité d'un parc éolien afin de permettre un retour d'expérience.

PROCHAINES ÉCHÉANCES





– ANNEXE 9 –

Compte-rendu comité de suivi élu n°2 (février 2022)

Compte-rendu du comité de suivi élus n°2

Mercredi 2 février 2022, 18h30

Lors de ce comité de suivi élus étaient présents :

- M. MOCQUET, maire de Prez-sous-Lafauche
- M. GRAILLOT, maire de Vesaignes-sous-Lafauche et M. HABERT, second adjoint,
- Solène D'INCA et Clément MIONE, de la société ERG.

M. BRAYER, vice-président de la communauté de communes Meuse Rognon chargé du Développement économique et de la politique territoriale de santé est excusé,

Ce document entend faire une brève synthèse de la présentation effectuée et des échanges ayant eu lieu. Par commodité, certaines questions posées et échanges sont directement résumés dans le corps du texte.

Pour rappel, l'objectif du comité de suivi est de permettre aux élus municipaux, intercommunaux et à l'ONF, acteur central de la forêt communale, de suivre les avancées du projet. Il s'agit également de proposer un temps d'échanges afin de revenir sur les questions pouvant rester en suspens et de réfléchir à l'utilisation des retombées locales générées par le projet.

Evolution des contraintes techniques liées au projet

Solène D'INCA, de la société ERG, annonce un retard sur le dépôt du dossier dû à des évolutions réglementaires. La modification de l'instruction 1050, qui régit la cohabitation entre l'armée et les obstacles, est intervenue en juin 2021, par chance entre les deux consultations d'ERG. En effet, les services de l'armée ont répondu en janvier 2019 puis, à la suite d'une nouvelle consultation, avec les implantations exactes, le 9 décembre 2021.

-  Evolutions en moyenne tous les **deux ans**
-  Première consultation de la DSAE (Direction de la Sécurité Aéronautique d'Etat) en **janvier 2019**
-  Seconde consultation après validation de l'implantation en **mars 2021**
-  **Modification de l'Instruction 1050 le 18 juin 2021**
-  Réponse à la seconde consultation le **09 décembre 2021**

Cette modification de l'instruction 1050 entraîne de nouvelles règles concernant la hauteur et la localisation des éoliennes, notamment suite à la désactivation du radar de Contrexéville. Cette nouvelle est positive pour le projet puisque, d'une part, elle intervient 5 jours avant le dépôt prévu initialement et permet à ERG de s'adapter et de ne pas avoir un refus de l'armée dès le début de l'instruction. D'autre part, c'est une opportunité d'améliorer le projet face à des règles moins contraignantes.

Une opportunité pour améliorer le projet

Cette opportunité a permis au porteur de projet d'appliquer la méthode des mesures ERC sur les thématiques technique, environnementale et paysagère, en :

- Réduisant les chemins à créer nécessaires à l'exploitation pour les éoliennes E5 et E6,
- Déplaçant l'éolienne E4 dans une parcelle forestière moins intéressante pour l'ONF,
- Retirant les éoliennes E4 et E6 de hêtraies-chênaies qui montraient un enjeu floristique,
- Diminuant la taille du rotor maximal (de 138m à 117m) ce qui améliore à la fois l'insertion paysagère du projet et augmente la distance entre le bas de pale et la canopée, mesure favorable pour les chauves-souris.



Carte des aménagements du projet mis à jour (source : ERG)

Un échange autour des modifications a lieu. M. GRAILLOT, maire de Vesaignes-sous-Lafauche, remarque que le chemin est allongé pour l'éolienne E3 mais effectivement dans un secteur boisé par de petits arbustes et peu exploitable par l'ONF ; tandis que M. MOCQUET, maire de Prez-sous-Lafauche remarque que E4 n'est plus dans une parcelle intéressante d'un point de vue de la gestion forestière et souligne que le déplacement est en accord avec les enjeux soulevés lors de précédents échanges.

M. MOCQUET remarque que l'éolienne E6 se rapproche de Lafauche, ce que confirme Solène D'INCA, et demande comment le Château de Lafauche a été pris en compte dans la modification du projet. Le paysagiste a étudié les impacts visuels depuis le bourg. Avec la nouvelle implantation, malgré le rapprochement, l'éolienne est mieux placée puisqu'elle se situe maintenant dans un cône de non-visibility et ne sera pas visible verra pas depuis le monument. Solène D'INCA rappelle que l'ensemble des aspects du projet ont pu être revus grâce à la modification des règles de l'Armée, et qu'ils ont été pris en compte pour s'assurer du respect des enjeux techniques, environnementaux, paysagers et acoustique.

Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 180°)



Vue panoramique avec photomontage (angle de vue 180°)



Photomontage depuis les restes de l'ancien château-fort de Lafauche, extrait du carnet de photomontages (source : Encis Environnement)

Solène D'INCA invite ensuite le comité à regarder la dernière page de la présentation où sont présentées les améliorations sur les coupes de bois. Sur l'ensemble du projet, le défrichage et le déboisement a pu être réduit bien qu'il ait déjà été optimisé avec la première implantation :

- Le chemin vers l'éolienne E6 est plus réduit ce qui limite le déboisement associé ;
- L'éolienne E5 et sa plateforme ont pu être déplacées le long du chemin existant, il n'y a donc plus besoin d'en créer un nouveau ;
- L'éolienne E4 a pu être déplacée le long de la traverse forestière existante et le défrichage nécessaire pour accéder à cette éolienne a été fortement réduit ;
- L'éolienne E3, bien que le chemin d'accès ait dû être rallongé, se trouve toujours le long d'une traverse forestière existante et se situe désormais dans une parcelle au stade gaulis.

Coupe de bois avant modification	Surface (ha)	Surface (ha/éolienne)
Défrichage (permanent)	2,35	39 are
Coupes rases (temporaire)	3,57	60 are
TOTAL	5,90	



Coupe de bois après modification	Surface (ha)	Surface (ha/éolienne)
Défrichage (permanent)	2,10	35 are
Coupes rases (temporaire)	3,28	55 are
TOTAL	5,38	

M. GRAILLOT demande s'il y a d'autre projet en forêt en Champagne-Ardenne, et leur stade d'avancement. Il est fait mention du projet du Plateau de l'Ajoux (Reynel et Roches-Bettaincourt) et du projet de Poirier (Humberville, Orquevaux et Leurville), en instruction, ainsi que du projet d'Aillianville, en développement. Un aparté est réalisé sur le projet du Plateau de l'Ajoux, également développé par ERG, pour lequel des compléments ont été demandés par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale). L'instruction a pris beaucoup de retard sur les délais réglementaires. Monsieur GRAILLOT se dit pessimiste sur le projet éolien au regard de l'instruction longue et complexe des projets éolien en forêt. Solène D'INCA rappelle que le projet du Plateau de l'Ajoux est le premier projet éolien en forêt en Haute-Marne, et que le projet éolien des Vents Communaux prend exemple sur lui en anticipant les compléments qui lui ont été demandés.

Les participants au comité sont dans l'incompréhension concernant le manque d'intérêt de l'ONF et son positionnement, d'autant plus que l'Organisme touchera 12% des retombées liées au loyer. M. MOCQUET lit un courrier reçu de l'ONF et ne comprend pas certains points. Solène D'INCA propose d'écrire un courrier en réponse pour reprendre point par point ces éléments. Elle précise que les propos de l'ONF sont parfois inexacts et que le projet est optimisé vis-à-vis de l'exploitation sylvicole. ERG a des arguments pour défendre ses choix devant l'ONF ou les services instructeurs.

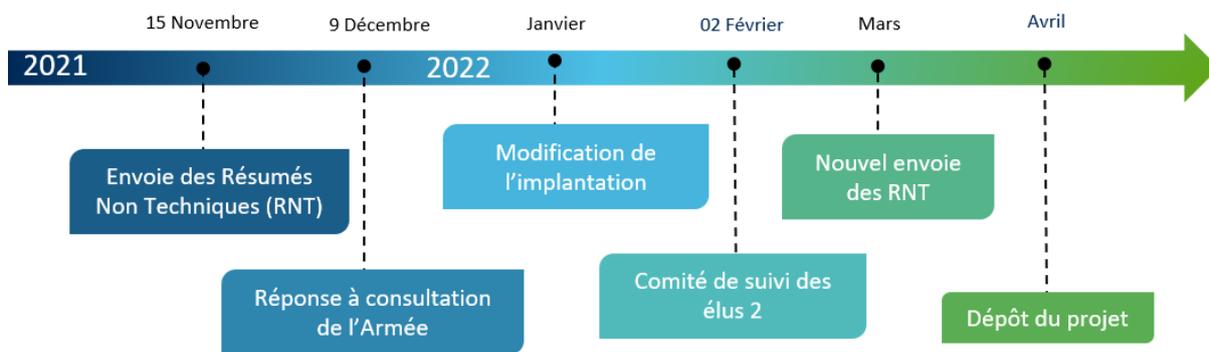
M. MOCQUET demande « pourquoi je vois des éoliennes qui ne tournent pas ? Est-ce que vous m'aviez expliqué concernant les *wind sector management* ? ». ERG répond qu'il y a de nombreux facteurs qui expliquent l'arrêt d'une ou plusieurs éoliennes :

- Effectivement, ce qu'on appelle le Wind Sector Management est une méthode pour préserver les éoliennes quand elles sont trop proches. Les perturbations à l'arrière de l'éolienne peuvent entraîner une sollicitation mécanique trop importante sur l'éolienne derrière et nous préférons parfois l'arrêter. Nous ne ferons pas appel à ce procédé sur ce parc où les éoliennes sont suffisamment éloignées.
- Il peut y avoir des bridages acoustiques. Afin de respecter la réglementation en termes d'émission sonore, nous pouvons arrêter ou ralentir une ou plusieurs éoliennes.
- Cela peut aussi être un bridage pour préserver la faune (oiseaux, chauves-souris, ...)
- Il peut également y avoir une intervention de maintenance, auquel cas l'éolienne est mise à l'arrêt par sécurité pour nos collègues.
- Il se peut que l'éolienne soit en panne ou que le réseau soit indisponible, c'est à dire que ENEDIS intervient sur la ligne par exemple.
- Enfin, il peut tout simplement ne pas y avoir de vent sur certains secteurs.

Echanges sur les actions à venir

M. MOCQUET évoque alors la visite du parc éolien de Saint-Florentin à Bonnet (55), réalisée en juin 2021. Le Maire lui a parlé de la création d'une commission environnementale. De son expérience, le Maire a conseillé de faire de la compensation foncière. Un échange démarre sur les différentes parcelles communales pour lesquelles une valorisation forestière serait intéressante. Plusieurs zones sont ciblées, et les élus doivent évaluer la faisabilité d'une compensation forestière. S'il n'est pas nécessaire de reboiser, ERG pourrait utiliser ces parcelles pour faire des mesures d'accompagnement orientées vers l'écologie et la biodiversité.

M. MOCQUET constate que le planning de dépôt est prévu pour avril et demande si cela est vraiment envisageable. Solène D'INCA précise que les experts doivent repasser sur le site pour refaire des analyses (photomontages, sondages pédologiques sur chacune des éoliennes et aménagement, etc.), mais confirme que le dépôt est envisageable pour fin avril si les experts confirment cette nouvelle implantation.



M. MOCQUET demande si le conseil municipal devra délibérer. Il est répondu que la délibération interviendra à l'enquête publique. Il y a cependant un flou sur les nouvelles règles en ce qui concerne l'envoi des RNT (Résumé Non Techniques). En effet, la loi « Résilience » venait d'être publiée et elle demande que les Maires des communes d'implantation du projet adressent au porteur de projet leurs observations sur le projet dans le cadre d'une délibération, après lecture des RNT.

M. MOCQUET annonce qu'il est personnellement impatient mais que les mentalités changent et qu'il craint que demain il y ait davantage d'opposition sur l'éolien. Il est persuadé que si l'ONF avait soutenu le projet, le projet serait allé plus vite. Il regrette enfin la multiplicité des règles administratives qui régissent un projet éolien.

La deuxième session du Comité de suivi des élus est clôturée, après avoir rappelé que le courrier de l'Armée est encourageant car il énonce clairement les règles que ERG doit respecter pour obtenir un avis conforme de ses services.